

Rapport annuel de la FITD

2024



Elaboré par: Katherine Eva Maich, professeure adjointe de sociologie, Texas A&M University



Table des matières

I. Message de la présidente	3
II. Message de la Secrétaire Générale	4
III. Contexte et besoins	5
IV. À propos de la FITD	7
V. 2024 Réalisations et activités	8
Aperçu du Plan stratégique 2020-2025 et de la stratégie de durabilité.....	8
1) Développement de la Fédération	9
2) Renforcement des capacités	13
3) Campagnes & Recherche	17
L'économie des soins dépend des travailleuses domestiques	24
Le pouvoir des soins : les voix des travailleuses domestiques à la CIT	28
CSW68 de l'ONU	29
4) Travailleuses domestiques migrantes.....	30
Représentation internationale, distinctions et alliances nouées en 2024.....	36
VI. Publications et recherche	37
Les travailleuses domestiques rémunérées sont des travailleuses des soins : elles ont le droit de prendre soin, d'être prises en charge et de prendre soin d'elles-mêmes.....	38
Publications sur le mappage des politiques de soins en Asie.....	38
La FITD contribue à un document des Nations Unies : Transformer les systèmes de soins dans le contexte des objectifs de développement durable et de Notre Programme commun.....	38
4e Congrès de la FITD : « Dix ans ensemble : Solidarité globale : les travailleuses domestiques construisent des ponts, comblent les écarts, obtiennent des droits ».	39
La force basée sur la démocratie : comment construire un syndicat démocratique	39
Mon employeur n'a jamais vu un calendrier — pourquoi les travailleuses domestiques migrantes en Malaisie n'ont-elles pas de jour de repos ?	40
VII. Défis.....	40
VIII. Remerciements aux bailleurs de fonds et rapport financier	42
Remerciements aux bailleurs de fonds	42
Rapport financier préparé par l'équipe Finance et Administration	43
Annexe 1 : Liste des membres du Comité exécutif	44
Annexe 2 - Liste des ratifications de la C189 au 31 décembre 2024.....	45
Annexe 3 - Liste des ratifications de la C190 au 31 décembre 2024.....	47
Annexe 4: Liste des affiliées de la FITD	49
Afrique	49
Asie.....	49
Caraïbes	50
Europe	50
Amérique Latine.....	50
MENA.....	51
Amérique du Nord.....	51

I. Message de la présidente



Carmen Brítez, Présidente de la FITD

Alors que nous poursuivons notre chemin depuis la fondation de notre fédération, nos actions restent guidées par les mandats établis par nos membres à travers les résolutions adoptées lors de chaque Congrès. L'une de nos priorités a été la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques (C189) et de la Convention sur la violence et le harcèlement (C190).

Nous devons également souligner le rôle vital des soins comme moteur fondamental de la vie humaine. Lors de la 112e Conférence de l'OIT, au sein de la commission sur le « travail décent et l'économie des soins », les voix des travailleuses domestiques ont été particulièrement présentes. Nous avons plaidé pour des politiques et des stratégies visant à garantir le travail décent dans le secteur des soins et à reconnaître les contributions inestimables des travailleuses domestiques.

L'importance de ce travail dépasse le lieu de travail ; il est essentiel pour le développement économique et social, l'égalité de genre et le droit à la formalisation. Nous luttons pour l'égalité des droits, la valorisation du travail des soins, l'accès à l'adhésion syndicale libre et à la sécurité sociale.

Notre lutte permanente dans différentes régions vise à intégrer les travailleuses migrantes dans les législations nationales, en veillant à ce qu'elles bénéficient des mêmes droits que toutes les autres travailleuses et travailleurs. Nous poursuivons diverses actions dans nos régions afin d'unir nos efforts et de renforcer chaque jour notre fédération. La collaboration avec des alliés sur différentes questions amplifie nos voix et garantit que les travailleuses domestiques soient entendues dans le monde entier.

Alors que nous avançons, rappelons-nous : « Le succès de notre fédération est la somme de petits efforts répétés chaque jour. »

-Carmen Britez

II. Message de la Secrétaire Générale



Adriana Paz Ramirez, Secrétaire Générale de la FITD

En 2024, nous avons célébré treize années de vie institutionnelle de la FITD en tant que mouvement mondial organisé. En regardant en arrière, nous pouvons constater avec fierté les progrès accomplis et affirmer avec certitude qu'aujourd'hui le travail domestique et les travailleuses domestiques sont reconnus comme un travail qui mérite d'être exercé dans des conditions de travail décentes. Les travailleuses domestiques ne sont plus invisibles : elles sont désormais nommées et reconnues dans de grands débats tels que l'économie des soins, la migration, le travail forcé, le travail sur plateforme, la violence et le harcèlement fondés sur le genre et la discrimination. Rappelons que ce n'était pas le cas il y a vingt ans. C'est grâce à la représentation politique directe de nos dirigeantes dans chaque pays, dans toutes les régions et sur la scène mondiale que le travail domestique a gagné en droits et en reconnaissance.

En 2024, à la suite de notre 4e Congrès, au cours duquel 16 résolutions ont été adoptées et une nouvelle direction élue, nous avons observé un regain d'énergie de notre mouvement dans toutes les régions. Cette énergie militante sur le terrain a donné lieu à des campagnes et mobilisations à fort impact qui se sont traduites par des victoires, telles que des réformes du droit du travail reconnaissant et intégrant les travailleuses domestiques dans les protections du travail et de la protection sociale ; nous avons également constaté la consolidation et le renforcement de nos syndicats, que ce soit par l'augmentation du nombre d'adhérentes grâce à la création de nouvelles sections et branches à travers les territoires nationaux et/ou par la consolidation de structures internes de gouvernance garantissant des organisations fortes et démocratiques.

Les victoires, ainsi que les défis qui persistent encore sur le terrain, ont été portés par notre mouvement sur la scène mondiale dans des débats cruciaux qui façonnent les politiques et la législation internationales. L'année 2024 a été l'année de l'économie des soins, une réalisation qui est le fruit du travail acharné et du plaidoyer menés par le mouvement syndical dans son ensemble ; cependant, nous ne devons pas oublier que la première discussion visant à introduire l'économie des soins dans le monde du travail a été portée par notre mouvement avec la Convention novatrice 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques en 2011. Cette longue histoire et tradition de mobilisation pour la reconnaissance du travail de soins rémunéré, effectué au sein des ménages, éclaire les débats actuels sur l'économie des soins. Il n'est donc pas surprenant que les travailleuses domestiques aient joué un rôle et occupé une place de premier plan lors de la 68e Commission de la condition de la femme (CSW68) et lors de la discussion générale de la 112e Conférence Internationale du Travail sur le travail décent et l'économie des soins, où notre mouvement a obtenu des avancées significatives pour reconnaître la nécessité de la formalisation et de la mise en œuvre de la Convention 189 de l'OIT comme pilier pour atteindre le travail décent pour les travailleuses domestiques (locales et migrantes) à l'ère des soins.

Chaque année comporte ses propres défis et 2024 n'a pas fait exception. Nous avons été confrontées à des problèmes et à des contextes complexes où nous continuons d'observer la réduction de l'espace civique et la répression des défenseur-e-s des droits du travail et des droits humains qui exercent la liberté d'association et les droits fondamentaux au travail. Néanmoins,

l'organisation de base des travailleuses domestiques se poursuit même dans des contextes socio-économiques et politiques hostiles.

En interne, la FITD a délibérément investi dans le renforcement du développement de notre fédération à travers un programme de développement au leadership collectif destiné aux membres nouvellement élues du Comité exécutif ainsi qu'aux membres du staff. Le nouveau programme SPARC — Shared Power, Accountability, Resilience and Connection (Pouvoir partagé, redevabilité, résilience et connexion) — s'est composé de trois retraites en présentiel visant à promouvoir le leadership collectif, le développement organisationnel et l'alignement stratégique entre les régions, le Comité exécutif et les membres du staff. Les résultats de ce programme ont conduit à la consolidation de nos opérations internes, de nos flux de travail, de nos processus et de nos procédures, garantissant une plus grande efficacité et coordination afin que nous puissions continuer à servir nos affiliées de manière toujours plus efficace.

Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, en 2024 notre fédération a rejoint le Conseil des Global Unions (CGU). Cela représente une avancée majeure pour notre mouvement, car nous siégeons désormais à la même table que des camarades d'autres secteurs également engagés dans la lutte pour le travail décent pour toutes les personnes travailleuses dans le monde. Comme l'a déclaré la camarade Christy Hoffman, secrétaire générale de UNI et présidente du CGU jusqu'en 2024 : « C'est une avancée significative pour le mouvement syndical mondial que de compter désormais la FITD et les nombreux millions de travailleuses domestiques dans le monde que vous représentez parmi les membres du Conseil des Global Unions ».

Du fond du cœur, merci à toutes nos affiliées, aux travailleuses domestiques sur le terrain qui luttent chaque jour pour leurs droits et leur reconnaissance avec dignité et courage ; merci à nos dirigeantes et aux membres du Comité Exécutif pour leur passion et leur optimisme ; et merci à notre extraordinaire équipe dont le dévouement et l'engagement au service de notre mouvement ont rendu possibles tous les fruits que nous avons récoltés ensemble en 2024.

Adriana Paz Ramírez

III. Contexte et besoins



Le Rapport annuel 2024 de la FITD arrive à un moment important pour les travailleuses domestiques, qui sont prêtes à continuer à construire un mouvement fort et des conditions de travail justes et équitables, en poursuivant leurs succès et réalisations à l'échelle mondiale. **À l'échelle mondiale, on estime qu'il y a 75,6 millions de personnes employées comme travailleuses**

domestiques rémunérées qui, au quotidien, répondent aux besoins de soins de la population mondiale. Pourtant, les travailleuses domestiques se situent bien en dessous des normes de travail acceptables pour d'autres catégories de travailleuses et travailleurs. Elles accomplissent sans relâche un travail de reproduction sociale dans **de mauvaises conditions de travail et sans protections sociales, économiques et du travail adéquates**, une situation héritée de périodes marquées par l'esclavage, le colonialisme et la servitude. Environ 76,2 % des travailleuses domestiques sont des femmes, bien que cette proportion soit encore plus élevée dans certaines régions du monde, comme en Amérique latine et dans les Caraïbes, où près de 91 % des personnes qui réalisent du travail domestique sont des femmes. Parmi elles, **au moins 12 millions sont des travailleuses domestiques migrantes** qui traversent des frontières, des fuseaux horaires et des océans pour cuisiner, nettoyer et prendre soin d'autres personnes et de leurs familles. Les travailleuses domestiques fournissent des soins directs et indirects dans les ménages privés et représentent environ 25 % des travailleurs du secteur des soins à l'échelle mondiale. Les travailleuses domestiques rémunérées sont des travailleuses des soins, et le secteur du travail domestique rémunéré constitue un pilier fondamental de l'économie des soins.

Les travailleuses domestiques accomplissent des tâches importantes et centrales pour le fonctionnement des ménages. Une travailleuse ou un travailleur domestique est toute personne engagée dans un travail domestique **dans le cadre d'une relation d'emploi et en tant qu'occupation.** Le travail domestique peut être défini comme le travail consistant à entretenir, nettoyer, cuisiner et prendre soin au domicile d'une autre personne, et il se caractérise de manière particulière par l'ensemble des relations d'emploi qui s'y développent dans un lieu spécifique : le domicile. Le travail domestique est un travail effectué dans ou pour un ou plusieurs ménages. Les travailleuses domestiques peuvent être employées directement par un ménage ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services (public ou privé). Les travailleuses domestiques comprennent également les travailleuses des soins qui fournissent des soins directs ou indirects (ou les deux) au sein des ménages. À l'échelle mondiale, les salaires des travailleuses domestiques représentent seulement environ 56 % de ceux des personnes salariées dans des emplois non domestiques, et dans les pays en développement les travailleuses domestiques gagnent moins d'un tiers de ce que gagnent les personnes qui ne font pas du travail domestique. **On estime que 80 % des travailleuses domestiques sont employées de manière informelle**, ce qui signifie qu'elles ne disposent pas de contrat écrit formel, qu'elles n'ont pas accès à des protections du travail adéquates et qu'elles ne bénéficient ni de retraite ni de pension.

Le travail domestique se caractérise généralement par de bas salaires, peu d'avantages et un manque de protection sociale par rapport à d'autres occupations. Les travailleuses domestiques travaillent souvent des heures extrêmement longues, sans congés ni jours de repos. Dans de nombreux cas, en effet, elles se voient interdire de quitter leur lieu de travail ou de vivre en dehors de celui-ci. Même dans les pays qui ont ratifié la C189 et qui disposent d'une législation solide pour protéger les droits des travailleuses domestiques, elles ont rarement des contrats écrits. L'accès aux soins de santé, aux pensions, aux congés de maternité et aux congés maladie est rarement garanti pour les travailleuses domestiques, et même dans les pays où il existe des registres d'employeurs, il y a souvent un manque de respect de la loi et de volonté de s'y conformer et de s'enregistrer. L'accès au congé de maternité, aux soins de santé ou aux prestations de retraite est pratiquement inexistant. Dans de nombreux pays, les travailleuses domestiques sont exclues des lois du travail qui protègent d'autres travailleuses et travailleurs, ou, lorsque ces lois existent, elles n'ont pas accès à des recours lorsque celles-ci ne sont pas appliquées. Cette situation est encore aggravée par le fait que les lieux de travail en question sont des domiciles privés, qui sont extrêmement difficiles à réglementer, que des lois de protection existent ou non. Les conditions de travail des travailleuses domestiques se situent bien en dessous des normes de travail acceptables pour d'autres catégories de travailleuses et travailleurs ; **pourtant, la FITD et les travailleuses domestiques du monde entier s'organisent pour transformer cette réalité et construire un meilleur avenir.**

Les travailleuses domestiques migrantes sont particulièrement vulnérables aux abus sur le lieu de travail et à des conditions de travail précaires. Il n'existe pas de protections significatives qui accompagnent la travailleuse migrante de son pays d'origine jusqu'au pays de destination, ce qui la place dans une situation de vulnérabilité face aux violations du droit du travail et au risque de traite des personnes. **Les enfants en situation de travail domestique constituent un autre sous-groupe particulièrement vulnérable de ce secteur.** Elles sont souvent des jeunes filles, et leurs risques quotidiens comprennent notamment de longues heures de travail, des conditions dangereuses, une alimentation et un logement insuffisants ou inadéquats, ainsi que des traitements humiliants ou dégradants, y compris la violence physique, la violence verbale et les abus sexuels. De plus, dans de nombreux cas, le travail domestique empêche les enfants d'aller à l'école et de poursuivre leur éducation. Bien que la plupart des pays interdisent le travail domestique des enfants, celui-ci persiste aujourd'hui dans toutes les régions du monde, avec des

Une introduction présentant notre mission, notre vision et nos valeurs fondamentales

La FITD est une fédération syndicale mondiale historique et pionnière. Il s'agit de la première fédération mondiale d'organisations de travailleuses domestiques, fondée lors du Congrès fondateur en octobre 2013 à Montevideo, en Uruguay, lorsque la International Domestic Worker Network – IDWN (Réseau International de Travailleuses Domestiques) est devenu une fédération mondiale. Lors d'une réunion tenue l'année précédente, en mai 2012, le Comité de pilotage a approuvé les demandes d'adhésion de 14 organisations de travailleuses domestiques constituant le premier groupe d'affiliées de l'IDWN. Peu après, à partir de nombreuses années de construction d'alliances et de mobilisation, l'organisation mondiale est née. La Fédération vise à organiser les travailleuses domestiques, à promouvoir la ratification de la Convention 189, à mener des campagnes pour des réformes juridiques en faveur du travail décent pour les travailleuses domestiques et pour l'élimination du travail des enfants, à soutenir les travailleuses migrantes, à lutter contre la violence fondée sur le genre, à promouvoir des initiatives en matière de santé et de sécurité pour les travailleuses domestiques, à incorporer des alliés et obtenir le soutien de plusieurs acteurs, et à renforcer la solidarité entre les régions et les organisations de travailleuses domestiques. **En octobre 2024, la FITD est devenue membre du Conseil des Global Unions (CGU)**, ce qui a constitué un pas fondamental pour le mouvement des travailleuses domestiques.

La structure organisationnelle de la FITD est essentielle à sa croissance et à son impact mondial. Il est important de souligner que la FITD est une organisation mondiale fondée sur l'adhésion de travailleur.e.s domestiques et du foyer. **La FITD est devenue un acteur clé et un puissant défenseur des droits des travailleuses domestiques à l'échelle mondiale, affirmant que le travail domestique est en fait un travail, et que toutes les travailleur.e.s domestiques et du foyer doivent bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des autres travailleuses et travailleurs.**

Un groupe diversifié et engagé de membres du staff constitue le cœur de la FITD et permet à l'organisation d'accomplir ses tâches de manière efficace et efficiente. Tous les membres de l'équipe du staff sont essentiels à la mission de la FITD et ont participé à la rédaction de multiples propositions de projets. La FITD dispose désormais d'une structure interne plus consolidée, avec des domaines de travail étroitement liés, et un staff qui au 31 décembre 2024 comptait au total **21 membres**.

En juillet 2024, la FITD compte **93 affiliées dans 69 pays, qui regroupent plus de 669 000 travailleuses domestiques ou du foyer**, et continue de croître. La plupart de ses membres sont organisées dans des syndicats et des associations de travailleur.e.s.

V. 2024 Réalisations et activités

L'année 2024 a été une année dynamique de construction d'alliances, d'élargissement de la base de membres et de poursuite de campagnes importantes visant à faire progresser les droits des travailleuses domestiques aux niveaux régional et mondial. Ci-dessous figure un aperçu du Plan stratégique 2020-2025, qui met en évidence ces objectifs autour de quatre grandes priorités organisationnelles : 1) développement de la Fédération, 2) renforcement des capacités organisationnelles pour une croissance solide et durable, 3) renforcement des efforts en matière de campagnes thématiques et de recherche, et 4) priorisation de l'organisation et de la représentation des travailleuses domestiques migrantes. Dans le contexte mondial marqué par la montée des crimes de haine, du racisme antinoir, de la violence basée sur le genre (VBG) et de toutes les formes de discrimination à l'encontre des populations marginalisées, ce document stratégique quinquennal, avec sa vision affirmée, sa feuille de route stratégique et sa voie à suivre, est aujourd'hui plus pertinent que jamais.

Aperçu du Plan stratégique 2020-2025 et de la stratégie de durabilité

Priorité 1 : Développement de la Fédération – principales priorités et objectifs

- Augmenter le nombre de membres des travailleuses domestiques à l'échelle mondiale pour atteindre 1 million, en recrutant 21 nouvelles affiliées dans 16 pays d'ici 2025
- Renforcer la durabilité organisationnelle et financière de la FITD

- Promouvoir un système de communication solide et efficace afin d'accroître la visibilité des affiliées de la FITD et leur engagement actif
- Accroître le nombre de membres et la représentation des travailleuses domestiques migrantes
- Organiser des campagnes thématiques mondiales en faveur de la ratification du C189 et du C190 au niveau national

Priorité 2 : Renforcement des capacités – principales priorités et objectifs

- Veiller à ce que toutes les affiliées disposent de capacités organisationnelles de base et de ressources pour devenir des défenseuses efficaces des travailleuses domestiques
- Développer et former des dirigeantes émergentes
- Renforcer les capacités des affiliées en matière d'organisation de nouvelles membres, d'engagement des membres et de fidélisation des membres

Priorité 3 : Campagnes thématiques et recherche – principales priorités et objectifs

- Ratification du C189
- Ratification du C190
- Sensibiliser au rôle des travailleuses domestiques dans l'économie des soins et aux besoins de soins des travailleuses domestiques
- Renforcer la protection en matière de sécurité sociale

Priorité 4 : Travailleuses domestiques migrantes – principales priorités et objectifs

- Prioriser l'affiliation des travailleuses domestiques migrantes et développer des stratégies d'organisation avec elles
- Autonomiser et renforcer les capacités des organisations de travailleuses domestiques migrantes, y compris leurs compétences en plaidoyer
- Organiser des réunions de dirigeantes de travailleuses domestiques migrantes aux niveaux régional et international afin de faciliter le partage de stratégies et la sensibilisation du public

Pour plus d'informations sur les résolutions qui guident le [Plan stratégique](#) et pour davantage de détails sur ces priorités et objectifs, veuillez consulter le Plan Stratégique disponible sur le site web de la FITD.

1) Développement de la Fédération

La FITD s'engage à développer et à renforcer le leadership ainsi que de solides capacités de collaboration au sein de son Comité exécutif (ExCo) et de son staff. L'un des moyens d'y parvenir est le programme SPARC, une initiative de développement en présentiel en trois sessions, conçue pour renforcer les compétences en leadership et les liens interorganisationnels. Deux sessions se sont déroulées avec succès en 2024 et la dernière est prévue pour 2025, ce qui témoigne de l'engagement de la FITD en faveur de la croissance, du renforcement des capacités, du leadership et de l'alignement stratégique à l'échelle de l'ensemble de la Fédération et de son ExCo.

Le nouvel ExCo a entamé sa première année de mandat après le 4e Congrès mondial tenu en 2023. Le Comité exécutif est composé d'un représentant titulaire et un suppléant de chacune des sept régions : Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine, Caraïbes, Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Amérique du Nord, ainsi que les membres du bureau – Présidente, premier Vice-président et Deuxième vice-présidente.

Nous, les membres de la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD), nous engageons à nous unir pour former une force puissante capable de surmonter l'exploitation et les abus subis par les travailleuses et travailleurs domestiques à travers le monde. »

(Constitution de la FITD)



Développement de la Fédération dans les régions de la FITD

Les affiliées de la FITD ont également accompli d'importants progrès dans la construction de la Fédération au sein de leurs régions respectives. Une forte dynamique s'est engagée pour **renforcer les connexions à l'échelle mondiale et accroître le nombre d'affiliées**.

Région Afrique

Dans l'ensemble de la région africaine, la FITD a recruté **une nouvelle affiliée en Sierra Leone**, Sierra Leone Domestic Workers Union – SLeDoWU (Syndicat des travailleuses domestiques de Sierra Leone), ainsi qu'une **nouvelle association au Cap-Vert**, Associação de Trabalhadores Domésticos de Cabo Verde – ATD-CV (Association des travailleuses domestiques du Cap-Vert). Au total, **19 709 membres** ont été organisés dans la région en 2024. Les affiliées au niveau national ont mené diverses activités, telles que des séminaires de sensibilisation sur l'importance d'adhérer aux syndicats. Elles ont utilisé des stratégies de porte-à-porte, de mobilisation sur les trajets domicile-travail et de présence sur la voie publique, et ont également organisé les membres sur les marchés et aux arrêts de bus. Des réunions mensuelles d'organisation ont également eu lieu, et les affiliées ont utilisé des émissions de radio pour organiser et mobiliser les



travailleuses domestiques à travers des sessions médiatiques matinales et des interviews sur des thèmes connexes. Au total, la région compte 139 sections : Nigéria (3), Zimbabwe (4), Ghana (5), Zambie (12), Côte d'Ivoire (3), Congo (4), Afrique du Sud (5), Tanzanie (25), Kenya (43) et Éthiopie (30). En 2024, **37 nouvelles sections syndicales des organisations affiliées ont été créées**.

Les travailleuses domestiques ont également accru leur visibilité auprès des gouvernements africains et sur d'autres plateformes nationales et internationales. Les fédérations syndicales ont impliqué les syndicats de travailleuses domestiques dans différentes réunions, ce qui a renforcé leur visibilité auprès des syndicats frères et d'autres partenaires tels que FES, CSI-Afrique, OIT-Afrique, Solidarity Center, des institutions académiques et des ONG.

Région Asie

Une nouvelle très positive est que **la région Asie compte une nouvelle affiliée – Korea Domestic Workers Union (Syndicat des travailleuses domestiques de Corée)**. Des réunions mensuelles des affiliées asiatiques ont été organisées afin de créer un espace où les dirigeantes et les membres peuvent partager leurs actualités et apprendre les unes des autres, en particulier en matière de plaidoyer, ainsi que pour permettre au staff et aux membres de l'ExCo de la FITD Asie de rendre compte de ses activités. Plus important encore, ces réunions ont constitué un espace de soutien émotionnel en période de guerre et de conflits : les migrantes birmanes et les migrantes au Liban ont pu exprimer leur situation et leurs émotions – bien qu'elles vivent à l'étranger et doivent rester fortes, elles peuvent s'exprimer lors de ces réunions et recevoir un soutien émotionnel. La FITD Asie a également proposé un accompagnement psychologique gratuit aux sœurs qui en avaient besoin. Toutefois, l'horaire de la réunion mensuelle du dimanche reste un défi dans la région, puisque 18h30 à Delhi correspond à 22h00 en Corée. En raison de la situation politique au Bangladesh, aucune mobilisation ni assemblée publique n'est organisée pour le moment.

Région Caraïbes

- **Jamaica Household Workers Union – JHWU (Syndicat des travailleuses domestiques de Jamaïque) – Jamaïque**

L'année a été particulièrement positive pour la Jamaica Household Workers Union, marquée par une croissance remarquable, illustrée par le recrutement réussi de **433 nouveaux membres**. Cette progression a élargi la portée du syndicat et porté son effectif total à 7 333 personnes, consolidant sa position d'acteur de premier plan dans la défense des droits des travailleuses domestiques dans la région. **Le syndicat a également renforcé son infrastructure en créant deux nouvelles sections syndicales**, élargissant sa couverture géographique et permettant une meilleure interaction avec les communautés locales. La section South East Clarendon couvre les zones de Rocky Point, Portland Cottage, Hayes et Race Course, tandis que la section Mid Clarendon s'occupe des communautés de May Pen et Upper Clarendon. Ces expansions stratégiques permettent au syndicat de mieux répondre aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les travailleuses domestiques dans différentes régions et de leur fournir un soutien et des ressources essentiels à proximité de leur lieu de vie.

- **National Union of Domestic Workers – NUDE (Syndicat national des travailleuses domestiques) – Trinité-et-Tobago**

Malgré les défis rencontrés, la National Union of Domestic Workers à Trinité a enregistré des progrès constants en 2024. **Vingt-cinq nouveaux membres** ont rejoint le syndicat, portant le total à 88. Cette croissance progressive témoigne de l'engagement continu du syndicat à organiser et représenter les travailleuses domestiques à Trinité, malgré une échelle relativement plus modeste que celle d'autres organisations de la région. Il reste essentiel de poursuivre les efforts afin d'élargir la portée et l'impact du syndicat, pour que davantage de travailleuses domestiques bénéficient de son action de plaidoyer et de soutien.



Un autre moment important de reconnaissance a eu lieu lorsque la National Union for Domestic Employees – NUDE (Syndicat national des employées domestiques) à Trinité-et-Tobago a **célébré 50 ans de lutte, d'organisation et de réalisations** le 7 septembre 2024.

Région Europe

La FITD a également renforcé sa présence en Europe. Un jalon important a été atteint au Royaume-Uni, où **UNITE the UNION** a créé une section syndicale de travailleuses domestiques, renforçant leur représentation, tandis que FNV aux Pays-Bas devrait suivre le même chemin. Par ailleurs, des discussions sont en cours au sein du Comité exécutif de EFFAT afin d'investir davantage dans l'organisation et la représentation des travailleuses domestiques au sein des syndicats, avec la participation de plusieurs organisations, dont NGG, 3F, PAM, CGT Services, CFDT, SIPTU, SGS, OGB-L, UGT, CCOO et Kommunal.



Région Amérique latine

Deux nouvelles affiliées ont rejoint la FITD en 2024 : UTRAHOGAR (Colombie) et SITDCES (El Salvador). La région a également enregistré une augmentation de 1 000 membres cette même année. Par ailleurs, les dirigeantes de quatre syndicats et organisations de travailleuses au Pérou ont renforcé leurs compétences en matière de plaidoyer et de gestion de réseaux, de gestion de projets et de renforcement organisationnel.

Région MENA

Dans l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), malgré les défis politiques et le système de kafala, différents groupes ont poursuivi leurs efforts d'organisation et de développement de la Fédération.



- **Renforcement des capacités de leadership**
 - Au Koweït, la Sandigan KUWAIT Domestic Workers Association – SKDWA (Association Sandigan des travailleuses domestiques du Koweït) a joué un rôle clé en tant qu'organisation mentor pour les structures émergentes, en fournissant un accompagnement complet en matière de développement organisationnel, de formation basée sur l'adhésion, de développement du leadership et de gestion efficace des cas, facilitant ainsi la tenue de leurs premiers congrès.
 - Au Qatar, des dirigeantes de travailleuses domestiques migrantes, dont notre affiliée Bayanihang Domestic Worker Qatar – BDWQ (Bayanihang travailleuses domestiques Qatar), ont établi une collaboration avec l'OIT et le Ministère du Travail (MOL) et ont intégré le comité de consultation des travailleurs migrants en octobre 2024, dirigé par Skieka Najwa Al Thani. Les partenariats existants avec diverses associations de travailleuses domestiques ont également été renforcés.
 - Au Liban, la FITD a travaillé étroitement au renforcement des capacités de leadership des groupes de travailleuses domestiques migrantes, ce qui s'est avéré efficace, puisqu'elles ont mené des campagnes humanitaires pour se soutenir mutuellement en période de crise, notamment en facilitant l'accès à un hébergement sûr, à la nourriture et aux médicaments.
- **Croissance du nombre de membres**
 - La région a **enregistré une augmentation d'environ 15 % à 25 % dans le nombre de nouveaux membres** entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.
 - Renforcement de la durabilité et de la planification stratégique
 - Un plan stratégique global sur cinq ans, intégrant la succession des dirigeantes, la redevabilité financière et les objectifs d'organisation, a été élaboré et mis en œuvre à la suite d'un large processus de consultation des membres.

- Toutes les affiliées de la région ont tenu leurs congrès annuels, élu de nouvelles dirigeantes et discuté des plans stratégiques de leurs syndicats.

2) Renforcement des capacités

Un important travail a été réalisé en 2024 pour faire en sorte que toutes les affiliées disposent des capacités organisationnelles de base et des ressources nécessaires pour devenir des défenseuses efficaces des travailleuses domestiques. Cela a impliqué le renforcement de leurs capacités organisationnelles au moyen de formations régionales et d'un appui continu, ainsi que le renforcement de leur capacité à générer des revenus et de leur viabilité financière.

Renforcement des capacités dans les différentes régions de la FITD

Région Afrique

Dans la région Afrique, **8 504 travailleuses domestiques ont été formées en 2024. Grâce à ces formations, les travailleuses domestiques ont gagné en confiance pour s'exprimer elles-mêmes sur leurs droits**, lors de réunions, à la télévision et à la radio. Cela se reflète chez des membres dirigeantes issues de 14 affiliées, notamment en Tanzanie, au Kenya, en Zambie, au Togo, au Zimbabwe, en Namibie, au Lesotho, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry, au Nigéria, au Ghana, au Sénégal, en Éthiopie et au Niger.



Par exemple :

- Zambie : Catherine M'seleka, travailleuse domestique, a représenté la région Afrique pour présenter une étude sur la protection sociale numérique le 24 septembre lors d'une conférence à Dakar, Sénégal.
- Namibie et Zambie : Nellie Kahua (Zambie) et Ruth Sakala (Zambie) ont représenté la région lors d'une table ronde de juristes au Cap sur la manière dont les travailleuses domestiques ont pu utiliser la C189 et la concrétiser à travers sa mise en œuvre.
- Kenya : Ruth Khakame a été invitée par différents médias en tant que panéliste à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses domestiques, le 16 juin (IDWD).
- Côte d'Ivoire : Marcelina Adopo et Sandrine Akaffou ont participé à plusieurs dialogues avec le MOL, ainsi qu'avec l'OIT et d'autres parties prenantes, dans le cadre de la préparation des discussions sur l'informalité.
- Tanzanie : les dirigeantes du syndicat CHODAWU et les travailleuses domestiques Zanini et Nasra ont mené des actions de plaidoyer et de mobilisation auprès des membres du Parlement en juin 2024 pour la ratification de la C189, en s'exprimant également dans les médias.

CHODAWU-Tanzanie, KUDHEIHA-Kenya et Mulu Tesfa-Éthiopie, en collaboration avec la Vocational Education Training Authority (VETA), ont élaboré le programme de formation utilisé. Environ 603 travailleuses domestiques ont bénéficié de cette formation en Tanzanie et 360 en Éthiopie. Ces formations ont permis d'améliorer les compétences, de renforcer la confiance et de réduire les conflits entre travailleuses et employeurs.

Les activités génératrices de revenus contribuent aux moyens de subsistance des travailleuses domestiques et aident à réduire la pauvreté au niveau des ménages. Au Nigéria, en Tanzanie, au Rwanda et au Togo, avec le soutien de la FITD, des programmes de génération de revenus ont été mis en œuvre, incluant des formations visant à aider les travailleuses **domestiques à générer des revenus de manière durable**. Les travailleuses ont reçu une formation à la fabrication de savon liquide pour la lessive, la cuisine et le nettoyage, ce qui leur permet d'augmenter leurs revenus et de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le pouvoir de négociation des travailleuses domestiques pour accéder à leurs droits s'est également renforcé en Afrique. **Les formations en capacités de négociation et en renforcement des compétences parajuridiques ont permis aux travailleuses domestiques d'améliorer leurs capacités et leur pouvoir de négociation vis-à-vis des employeurs et des gouvernements.** Ces formations leur fournissent des outils pour négocier de meilleurs salaires, d'accéder à des heures de repos, de bénéficier de la sécurité sociale, de congés annuels, ainsi que de congés de maternité et de jours fériés. Les travailleuses domestiques font face à de nombreux défis, et les violences et le harcèlement fondés sur le genre constituent l'un des principaux obstacles sur leur lieu de travail. **Ces récits d'impact mettent en lumière la force de la solidarité, du plaidoyer et du renforcement des capacités.**

*Chisomo Banda, travailleuse domestique chewa de 40 ans originaire du Malawi, a subi des violences fondées sur le genre inimaginables alors qu'elle travaillait à Lilongwe. Elle a été victime de violences physiques et psychologiques, notamment battue, brûlée avec un fer à repasser et agressée sexuellement par le mari de son employeuse. Le calvaire de Chisomo a commencé lorsqu'elle a été recrutée par un agent qui lui avait promis un bon emploi et un bon salaire en ville. Cependant, à son arrivée, elle a été contrainte de travailler dans des conditions difficiles, sans documents adéquats ni soutien. Une voisine, également travailleuse domestique, l'a aidée à s'échapper de ce foyer abusif ; elle a signalé le cas au Commercial Industrial & Allied Workers Union – CIAWU (Syndicat des travailleurs du commerce, de l'industrie et des secteurs connexes (CIAWU), qui lui a apporté un soutien et une formation sur la violence et le harcèlement liés au genre et les droits du travail. Chisomo a rejoint le syndicat et milite désormais pour les droits des femmes malawiennes en partageant son histoire.

*Akua Mensah, travailleuse domestique à Accra, au Ghana, a enduré des mois de violences verbales et physiques de la part de son employeur. Isolée et craignant de s'exprimer, sa situation a changé lorsqu'elle a rejoint le Domestic Services Workers Union (DSWU) et a reçu une formation sur ses droits. Avec le soutien du syndicat, elle a pu quitter le foyer en toute sécurité, signaler les abus et commencer à faire du plaidoyer pour protéger d'autres travailleuses contre des situations similaires.

Région Asie

Le cours 2 (niveau avancé) du programme de formation de formatrices ToT de DWoVH (Travailleuses domestiques s'organisent contre la violence et le harcèlement) a été achevé en janvier 2024. 37 participantes ont pris part au cours DWoVH TOT 2, et 24 d'entre elles l'ont complété et reçu leur certificat. Les objectifs de cette formation DWoVH sont de soutenir les travailleuses domestiques face aux violences et au harcèlement, d'apprendre des stratégies pour les combattre et de faire en sorte que la loi fonctionne pour les travailleuses domestiques. La FITD a élaboré ce module de formation afin de permettre à un plus grand nombre de travailleuses domestiques de s'unir, de faire entendre leur voix et de demander des comptes à leurs employeurs et aux gouvernements. Les supports ont été traduits dans différentes langues asiatiques. Par ailleurs, les participantes ont soumis des plans pour organiser ces formations auprès de leurs propres membres au niveau national.

Région Caraïbes

- Le Jamaica Household Workers Union - JHWU (Syndicat des travailleuses domestiques de Jamaïque) a collaboré avec l'University of Technology afin de proposer des **Programmes de Certification en Gestion du Foyer** destinés aux travailleuses domestiques. En 2024, une cohorte de 30 travailleuses domestiques a mené à bien cette formation exigeante, acquérant ainsi les compétences nécessaires pour évoluer dans l'environnement domestique moderne. Cette réussite a non seulement renforcé leurs capacités professionnelles, mais s'est également traduite par des bénéfices financiers concrets, les personnes certifiées ayant enregistré une augmentation notable de leurs revenus, reflétant la valeur accordée à leurs nouvelles compétences. Par ailleurs, un autre groupe de 30 travailleuses domestiques a participé à un **programme spécialisé de formation en service à la clientèle** dispensé à l'Institut de formation de la JHWU. Cette formation visait à développer des compétences exceptionnelles en communication et en relations interpersonnelles, leur permettant d'offrir un meilleur service à leurs employeurs et de consolider leur position en tant que professionnelles hautement qualifiées.
- **À Trinité-et-Tobago, la National Union of Domestic Workers - NUDE (Syndicat national des travailleuses domestiques) a établi un partenariat avec la National Training Agency - NTA (Agence Nationale de Formation) afin de concevoir et de mettre en œuvre un programme de formation spécialisé pour les travailleuses domestiques.** Ce programme vise

spécifiquement à doter les travailleuses domestiques expérimentées des compétences et qualifications nécessaires pour agir en tant qu'évaluatrices certifiées, chargées d'évaluer les personnes entrant à Trinité-et-Tobago pour travailler dans le secteur du travail domestique.

Région Europe

Six projets de l'Union européenne sont en cours :

- **PHS Employment Monitor (2024)** : ce sondage a interrogé plus de 6 500 travailleuses et travailleurs, employeurs et utilisateurs, fournissant des données sur des défis tels que la sous-valorisation, les pénuries de main-d'œuvre et le travail non enregistré.
- **Projet SCALE UP** : cette proposition de projet a été acceptée par la Commission européenne. Il vise à élargir la collecte de données, à favoriser le dialogue social et à renforcer les relations entre syndicats et employeurs.
- **Projet sur l'égalité de genre de l'EFFAT** : nouveaux outils et rapport complet pour aider aux affiliées à promouvoir l'amélioration de l'égalité de genre dans la négociation collective et les campagnes.



Ces initiatives contribuent à renforcer les syndicats et les organisations d'employeurs dans le secteur du travail domestique. Des affiliées renforcées peuvent impulser des changements au niveau local en matière de conditions de travail, d'égalité de genre et de dialogue social. Ces activités et outils permettent de renforcer les capacités des syndicats et des organisations de travailleuses et travailleurs pour faire face aux défis urgents auxquels sont confrontées les travailleuses domestiques.

Région Amérique latine

L'Amérique latine est la région leader en matière de ratifications de la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques ; toutefois, sa mise en œuvre demeure le principal défi. La mise en œuvre des conventions internationales constitue une tâche complexe et souvent un terrain encore peu exploré, car elle exige des travailleuses et des organisatrices le développement d'un ensemble entièrement nouveau de compétences et de connaissances.



La FITD a développé la première [boîte à outils numérique pour la mise en œuvre de la C189](#) afin de mieux outiller nos dirigeantes sur le terrain face au grand défi consistant à rendre la C189 effective dans leur vie quotidienne. Les principales activités de renforcement des capacités ont inclus plusieurs formations sur la C189 qui se sont tenues en septembre 2024 dans différents

pays d'Amérique latine, avec pour objectifs d'informer, de former et de renforcer la solidarité autour de la mise en œuvre de cette boîte à outils. Au Pérou, la formation « C189 : défis pour la mise en œuvre, lutte et mobilisation » s'est déroulée avec quatre syndicats de travailleuses domestiques : Centro de Capacitación de Trabajadoras del Hogar - CCTH (Centre de formation des travailleuses domestiques), Instituto de Promoción y Formación de Trabajadoras del Hogar - IPROFOTH (Institut de promotion et de formation des travailleuses domestiques), Federación Nacional de Trabajadoras y Trabajadores del Hogar Remuneradas del Perú - FENTRAHOGARP (Fédération nationale des travailleuses et travailleurs domestiques rémunérés du Pérou), et Sindicato de Trabajadoras y Trabajadores del Hogar de la Región Lima - SINTTRAHOL (Syndicat des travailleuses et travailleurs domestiques de la région de Lima). Les dirigeantes des quatre syndicats au Pérou disposent du matériel de formation en ligne afin de pouvoir l'utiliser dans différentes activités de formation, de plaidoyer et de renforcement organisationnel.

Le contenu de la boîte à outils comprend : Notre histoire ; Cadres Juridiques et Conceptuels du Travail Domestique ; la C189 Comme Instrument de Lutte et Mobilisation ; la Ratification et la Mise en Œuvre de la C189 ; et l'Action Syndicale et la Planification Syndicale. Les ateliers ont présenté la logique du contenu de la boîte à outils à travers la métaphore du corps, selon le texte suivant :

Notre boîte à outils est comme un corps humain. Tout comme le corps, elle a une tête, des mains, des jambes et, bien sûr, un cœur. Nous avons divisé notre boîte en six parties, et chacune d'elles correspond à l'une de ces parties du corps humain

-Formation sur la mise en œuvre de la C189

Une formation similaire sur la C189 a eu lieu en septembre 2024 au Paraguay avec les syndicats SINTRADI, SINTRADESPY et SINTRADOP-L. En République dominicaine, des formations sur la boîte à outils de la C189 ont été organisées avec Sindicato Nacional de Trabajadoras Domésticas - SINTRADOMES-CASC (Syndicat national des travailleuses domestiques), Unión Nacional Fenamutra de Trabajadoras del Hogar - UNFETRAH-FENAMUTRA (Union nationale Fenamutra des travailleuses domestiques) et Asociación de Trabajadoras del Hogar - ATH (Association des travailleuses domestiques).

Région MENA

- Au Koweït, une **formation juridique** axée sur la gestion et le suivi des cas a permis de doter les travailleuses domestiques migrantes des connaissances et des outils nécessaires. Cette formation leur permet d'identifier, de documenter et de traiter efficacement les violations sur le lieu de travail. Elle favorise également la mise en place d'un solide réseau de soutien entre pairs et alliés, développe le leadership au sein des communautés migrantes et relie les participantes à des réseaux essentiels de soutien, notamment des ONG, des ambassades et des services d'assistance juridique.
- Le programme de **Formation de Formatrices (ToT)** renforce les travailleuses domestiques migrantes en leur fournissant les compétences et les outils nécessaires pour former leurs propres communautés. Ce modèle de formation entre pairs s'appuie sur des parcours, des langues et des expériences de vie partagés entre formatrices et participantes, ce qui rend la transmission des connaissances particulièrement efficace. Ces formatrices jouent un rôle clé de multiplicatrices en diffusant des informations essentielles sur les droits des travailleuses, les voies d'accès à l'assistance et les stratégies d'organisation pour améliorer les conditions de travail.
- Par ailleurs, au Koweït, des **formations de développement des compétences** ont également été proposées, ce qui est essentiel pour combler les lacunes existantes chez les travailleuses domestiques. Elles reconnaissent les travailleuses domestiques migrantes comme une main-d'œuvre qualifiée et légitime, leur permettant d'améliorer leurs performances professionnelles, de défendre leurs droits et d'accéder à de meilleures opportunités d'emploi. Ces formations couvrent notamment les soins à la personne, les gestes de premiers secours (RCP de base), les compétences informatiques, la sécurité et la santé au travail, la sensibilisation à la santé mentale, la couture et l'éducation financière.



3) Campagnes & Recherche

Malgré de nombreux défis structurels, 2024 a été une année importante pour la FITD, marquée par des avancées notables issues de diverses campagnes nationales et par une reconnaissance mondiale de son travail de plaidoyer en faveur des travailleuses domestiques. La FITD poursuit ses efforts pour sensibiliser et mettre en lumière les droits des travailleuses domestiques ainsi que pour porter leurs voix à travers de nombreuses activités. Des actions majeures ont été menées autour de la C189, de la C190, de l'économie des soins, de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW), de la Conférence internationale du Travail (CIT), entre autres. Une sélection des événements et actions plus importants est présentée ci-dessous.

1) Ratification de la C189



La Convention 189 est la convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant le travail décent pour les travailleuses domestiques. Il s'agit d'un instrument fondamental qui établit les premières normes mondiales relatives aux droits des travailleuses domestiques. **La C189 garantit aux travailleuses domestiques les mêmes droits fondamentaux que les autres travailleurs**, notamment des jours de repos hebdomadaires, des limites aux heures de travail, un salaire minimum, le paiement des heures supplémentaires, la sécurité sociale ainsi que des termes et conditions d'emploi claires.

L'un des outils juridiques les plus importants dont disposent les travailleuses domestiques est la C189, qui témoigne de leur capacité de plaidoyer en permettant des avancées significatives sur le plan législatif. Jusqu'en 2024, 36 pays avaient ratifié la C189 et la Recommandation 201, marquant des progrès majeurs en matière d'égalité de genre, de justice

raciale, de justice pour les personnes migrantes, d'inclusion des travailleuses domestiques, de liberté d'association et de droit à la négociation collective. La C189 affirme que les travailleuses domestiques doivent bénéficier de conditions de travail non moins favorables que celles généralement applicables aux autres catégories de travailleuses et travailleurs. **En 2024, deux nouveaux pays ont ratifié la C189 – la Barbade et les Seychelles – portant le total à 38 pays en décembre 2024.**

Histoires de réussite et réalisations :

Région Afrique

En ce qui concerne les avancées et les défis persistants liés à la ratification de la C189, plusieurs progrès ont été enregistrés au niveau national :

- En **Tanzanie**, sous la direction de CHODAWU et avec le soutien d'organisations telles que la FITD et CVM, **la Convention 189 a été approuvée par le Conseil du travail, de l'économie et du social (LESCO)**, un organe consultatif au sein du ministère du Travail et de l'Emploi.
- Des tendances positives sont observées dans certains pays, notamment au **Mozambique**. En avril et mai, SINED, affiliée de la FITD au Mozambique, a organisé trois sessions à Maputo et Sofala avec le ministère du Travail afin de discuter de la **révision du règlement relatif aux travailleuses domestiques** et de l'importance d'établir un salaire minimum pour ce secteur.



- Au **Botswana**, grâce aux efforts des affiliées et aux campagnes autour de la C189, le gouvernement a **augmenté le salaire minimum** des travailleuses domestiques de 82 USD à 114 USD. Les salaires minimums ont également été relevés en Namibie et doivent entrer en vigueur en janvier 2025.

Région MENA

Bien que la C189 de l'OIT n'ait pas encore été ratifiée dans la région MENA, **des avancées significatives ont été réalisées dans les législations nationales du Qatar, du Koweït et de la Jordanie.**

- **Un refuge pour les travailleuses domestiques migrantes** en situation de vulnérabilité a été établi au **Koweït** en 2014. Toutefois, son efficacité était limitée, la plupart des travailleuses préférant se rendre à leur ambassade ou trouver refuge auprès de personnes de confiance. Au premier trimestre 2024, une évolution est intervenue lorsque le gouvernement a commencé à collaborer avec une organisation de la société civile en y associant SKDWA. Cette collaboration permet de mener des activités avec les travailleuses domestiques en détresse hébergées dans le refuge en attendant leur rapatriement. Environ 300 cas ont été pris en charge depuis la création du refuge. Une coopération continue avec les autorités vise également à sensibiliser la population aux lois existantes.



- **Normaliser le cadre relatif à la couverture du salaire minimum et à la réglementation des heures de travail au Qatar** à travers un processus de consultation. Les travailleuses domestiques ont participé à des formations de plaidoyer et ont promu activement ces changements. La politique gouvernementale fait référence à : <https://www.charlesrussellspeechlys.com/en/insights/expert-insights/corporate/2024/qatars-strategic-shift-to-national-workforce-empowerment/#:~:text=In%20a%20landmark%20move%2C%20His,foreign%20talents%20with%20advanced%20skills.s>
- **Le Koweït a mis en place en octobre 2024 une application mobile plus accessible aux travailleuses domestiques migrantes** (Sahel Government Mobile Application) afin de leur permettre de vérifier leur statut légal. Notre affiliée SKDWA a fourni des services de traduction pour les personnes non anglophones afin d'aider les travailleuses à accéder à leurs informations de base et à leur statut juridique.

Région Amérique latine

Dans toute l'Amérique latine, seuls trois pays n'ont pas encore ratifié la C189 : le Guatemala, le Honduras et le Salvador. Malgré cela, les travailleuses continuent de s'organiser et de sensibiliser tout en plaidant pour les droits des travailleuses domestiques.

- Au **Honduras**, le ministre du Travail s'est engagé à **faciliter l'approbation du rapport en faveur de la Convention 189** dans l'espace tripartite, condition préalable à son envoi par la présidence au Congrès de la République du Honduras.
- En **Colombie**, des affiliées ont présenté un projet de loi visant à **faire avancer la mise en œuvre de la Convention 189**, incluant des mécanismes d'inspection du travail.
- Et au **Paraguay**, SINTRADI a participé à une **audience publique sur la sécurité sociale** afin de plaider pour une augmentation de l'enregistrement des travailleuses domestiques dans le système de sécurité sociale.



Région Asie

● Thaïlande:

En Thaïlande, un nouveau Règlement Ministériel n° 15, B.E. 2567 (2024), étend les droits du travail aux travailleuses domestiques (thaïlandaises et migrantes). Dans le cadre de ce nouveau dispositif juridique, les travailleuses domestiques bénéficieront du salaire minimum journalier au même titre que les autres travailleuses et travailleurs, ainsi que d'horaires de travail réguliers (journée de 8 heures et 1 heure de repos), de congés annuels et de congés personnels. Elles auront également droit à 98 jours de congé de maternité, dont 45 seront rémunérés. Les employeurs ne peuvent pas contraindre les travailleuses enceintes à effectuer des heures supplémentaires ni à travailler entre 22 heures et 6 heures, ni mettre fin à leur emploi en raison de leur grossesse. Ce Règlement prévoit également 30 jours de congé payé pour les travailleuses de moins de 18 ans afin de suivre des études ou une formation. Toutefois, la réforme continue d'exclure les travailleuses domestiques de la protection sociale.



Cette avancée est le résultat de nombreuses années de plaidoyer menées par notre affiliée, Network of Domestic Workers in Thailand - NDWT (Réseau des travailleuses domestiques en Thaïlande), en coordination avec HomeNet et avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Depuis 2018, le programme TRIANGLE in ASEAN de l'OIT a conduit un processus de révision du cadre juridique thaïlandais relatif aux travailleuses domestiques, le rapprochant des dispositions de la Convention 189. Néanmoins, des questions restent à résoudre avant que les travailleuses domestiques ne bénéficient des mêmes droits que les autres travailleuses et travailleurs, notamment l'accès à la sécurité sociale dans le cadre de la loi thaïlandaise sur la sécurité sociale.

● Indonésie:

Après 20 ans de lutte, le projet de loi sur la protection des travailleuses domestiques est toujours en attente d'adoption par le Parlement, bien que plusieurs avancées importantes aient été réalisées :

- o Création d'une équipe de travail par le bureau du Président chargée de discuter le projet de loi sur les travailleuses domestiques.
- o Le nouveau Parlement (décembre 2024) a inscrit le projet de loi sur les travailleuses domestiques comme priorité dans l'agenda législatif national pour 2025.
- o Des actions et mobilisations actives ont permis d'élargir le soutien au sein de la société civile :
 - Dialogues sociaux : 100 à 200 participantes issues de différents secteurs tels que syndicats, organisations de femmes, organisations de la société civile, organisations étudiantes, milieu académique et médias.
 - Soutien accru des associations de femmes employées et d'artistes pour promouvoir les droits et la protection juridique en faveur des travailleuses domestiques.
- Les dirigeantes des travailleuses domestiques ont renforcé leur présence sur les réseaux sociaux et les victimes de violences ont pris la parole :



- L'équipe média du réseau de travailleuses domestiques, composée de dirigeantes, a publié 24 articles sur le blog « Tungku Menyala » et a généré plus de 100 couvertures médiatiques sur les questions liées aux travailleuses domestiques et à la législation.
- Grâce aux cas traités, les dirigeantes et membres des syndicats de travailleuses domestiques sont devenues très actives dans la dénonciation des situations et dans la gestion des procédures judiciaires et extrajudiciaires.
- Défis : malgré l'engagement du président indonésien en faveur d'une loi sur les travailleuses domestiques et la création d'un groupe de travail, les principaux partis politiques et membres du Parlement restent réticents à adopter cette législation, beaucoup étant eux-mêmes employeurs de travailleuses domestiques. Le droit à un salaire minimum demeure l'un des principaux points de friction entre syndicats, travailleuses et travailleurs en général, et employeurs.

● **Inde:**

En 2024, le gouvernement du Kerala a annoncé sa décision d'introduire une nouvelle loi sur les travailleuses domestiques.

Il s'agit du premier État en Inde où un projet de loi sur les travailleuses domestiques est présenté par le gouvernement, après des années de mobilisation menées par les affiliées de la FITD en Inde conjointement avec d'autres organisations au sein de la National Platform for Domestic Workers (Plateforme Nationale des Travailleuses Domestiques.)

Histoire d'impact

INVISIBLE, DÉSDORMAIS ENTENDUE : JUMIYEM S'AFFIRME COMME DIRIGEANTE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN INDONÉSIE



Jumiye a grandi dans un village isolé et sujet à la sécheresse à Bantul, Yogyakarta, au sein d'une grande famille d'agriculteurs et d'artisans du meuble, où les filles étaient rarement encouragées à poursuivre leurs études au-delà du primaire. Adolescente, elle a quitté son foyer pour contribuer à alléger la charge économique de sa famille et est entrée dans le travail domestique en ville. Ce qu'elle y a trouvé n'était pas une opportunité, mais de l'exploitation : des journées interminables commençant avant l'aube et se terminant près de minuit, des cris et des humiliations constantes, des salaires impayés, aucun jour de repos, des espaces de couchage surpeuplés sans intimité, et même des violences sexuelles. Elle a changé d'employeur à plusieurs reprises, non pas par manque de volonté de travailler, mais parce que les conditions étaient insupportables et qu'il n'existait aucune protection juridique – seulement la « bienveillance » ou la cruauté des employeurs.

Malgré ces conditions, Jumiye n'a jamais cessé de chercher une issue. Avec un employeur relativement bienveillant, elle a finalement réussi à terminer ses études secondaires, en finançant elle-même les frais grâce à son maigre salaire. Par la suite, elle a découvert l'école des travailleuses domestiques ainsi que le syndicat de travailleuses domestiques Tunas Mulia, fondé par l'organisation Rumpun Tjoet Nyak Dien. Là, elle a acquis non seulement des compétences pratiques telles que la cuisine, le ménage et la garde d'enfants, mais aussi des connaissances en matière de droits humains, de violences fondées sur le genre, de traite des personnes et de plaidoyer. Elle a commencé à comprendre que ce qu'elle avait subi n'était pas un échec personnel, mais une injustice systémique. Déterminée à résister, elle s'est inscrite à la faculté de droit à Yogyakarta tout en continuant à faire du travail domestique, prouvant que les travailleuses domestiques peuvent revendiquer l'accès à l'éducation, aux droits et à la dignité.

L'espace syndical a transformé Jumiye, passée d'une travailleuse isolée à une dirigeante forte du mouvement des travailleuses domestiques. À travers Tunas Mulia et le National Advocacy Network for Domestic Worker's Rights (JALA PRT), elle a contribué à faire avancer un cadre régional de protection à Yogyakarta, notamment avec un règlement du gouverneur en 2010 et un règlement municipal en 2011. Au niveau national, elle a pris part à la longue campagne pour l'adoption du projet de loi sur la protection des travailleuses domestiques (RUU PPRT), en participant à des grèves de la faim, aux « actions du mercredi », à des mobilisations coordonnées dans plusieurs régions et à des campagnes publiques telles que le film *Mengejar Mbak Puan*, visant à dénoncer les résistances politiques à ce projet de loi et à exiger des changements.

Aujourd'hui, Jumiye est une dirigeante et une défenseuse engagée des droits des travailleuses domestiques, active au sein de Tunas Mulia et de JALA PRT, notamment dans le plaidoyer et les campagnes médiatiques. Elle mobilise son expérience vécue, ses compétences organisationnelles et sa formation juridique pour soutenir d'autres travailleuses domestiques confrontées à des abus, les aider à comprendre leurs droits et les encourager à prendre la parole et à s'organiser. Son parcours montre que lorsque les travailleuses domestiques s'organisent et que les syndicats investissent dans le développement du leadership et des capacités de leurs membres, elles transforment non seulement leur propre vie, mais contribuent aussi à faire évoluer les lois, les politiques et les perceptions sociales, améliorant ainsi les conditions de centaines de milliers d'autres travailleuses comme elles.

Région Europe



- **Projet PHS Dialogue** : Promotion de l'amélioration des conditions de travail, la négociation collective et l'inclusion des travailleuses domestiques dans les systèmes de protection sociale.
- **Plaidoyer pour la C189 et la C190** : Actions en faveur de la ratification de la C189 de l'OIT et de l'inclusion des travailleuses domestiques dans les cadres politiques de l'UE et au niveau national. La C189 est entrée en vigueur en Espagne en février 2024.
- **Campagne sur les droits des travailleuses domestiques** : en collaboration avec ESPAN, l'EFFAT a joué un rôle clé dans le plaidoyer en faveur des droits des travailleuses domestiques au niveau de l'UE, influençant des rapports tels que *Access for Domestic Workers to Labour and Social Protections* (Accès des travailleuses domestiques à la protection du travail et à la protection sociale).
- **Impact** : des évolutions politiques significatives bénéficiant directement aux travailleuses domestiques (par exemple, la révision de la directive sur le lieu de travail, l'inclusion des travailleuses domestiques dans la stratégie européenne en matière de soins et dans le futur pacte européen, ainsi que dans le futur rapport INL [procédure d'initiative législative] sur le travail domestique).
- **Les travaux de recherche**, tels que le PHS **Employment Monitor** et les rapports de politique publique, fournissent des données probantes pour appuyer le plaidoyer.

Dans l'ensemble, ces efforts contribuent à faire reconnaître l'apport des travailleuses domestiques et à garantir des cadres juridiques assurant ou améliorant leurs droits et leur protection.

2) Ratification de la C190



Plusieurs avancées importantes ont été enregistrées en 2024 en matière de ratification de la C190. La Zambie, le Danemark, les Philippines, le Portugal, la République de Moldova, la Roumanie et les Samoa ont tous ratifié la C190.

Région Amérique latine

Huit pays ont déjà ratifié la C190 (Argentine, Chili, El Salvador, Mexique, Panama, Équateur, Uruguay et Pérou). Les affiliées au Brésil et au Paraguay font du plaidoyer auprès de leurs gouvernements pour que la C190 soit soumise au pouvoir législatif. Au Brésil, le président Luiz Inácio Lula da Silva a transmis la C190 au Congrès national pour ratification. En Colombie, le gouvernement national a également soumis la Convention 190 au Congrès pour examen et approbation.

Histoire d'impact

QUAND LE PERSONNEL DEVIENT POLITIQUE : L'HISTOIRE DE CLARIBED PALACIOS EN COLOMBIE

Claribed Palacios est née à Nuquí, sur la côte pacifique de la Colombie, au sein d'une famille afro-colombienne à faibles revenus. Elle a commencé à travailler comme travailleuse domestique à l'adolescence, d'abord dans sa ville natale, puis à Medellín, où elle a migré très jeune avec la promesse de pouvoir étudier et progresser, mais où elle s'est retrouvée victime de traite des êtres humains à des fins de servitude domestique. Bien qu'elle ait réussi à échapper à cette situation, elle a enchaîné des emplois dans lesquels elle a subi discrimination, violences et exploitation.



Cette expérience l'a conduite à participer à différents espaces de formation et d'organisation, jusqu'à fonder en 2013, avec d'autres travailleuses domestiques, la Unión de Trabajadoras Afrocolombianas del Servicio Doméstico - UTRASD (Syndicat des travailleuses domestiques afro-colombiennes), en ancrant son action dans une identité de travailleuse intersectionnelle – race, genre et classe – comme stratégie centrale pour lutter contre la discrimination, les inégalités et les abus dans le travail domestique. Son leadership a été déterminant pour la ratification de la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en Colombie en 2014 ; l'adoption de la loi 1788 (2016), qui a instauré une prime de service pour les travailleuses et travailleurs domestiques ; la création de l'Intersyndicale sur le Travail Domestique (2017) ; et la mise en place d'un comité bipartite de suivi de la Convention 189 en 2023. Depuis lors, la Colombie a réalisé des avancées majeures dans la protection des travailleuses domestiques, notamment avec le développement d'un système national de soins – auquel les travailleuses domestiques ont activement participé –, un cadre pour la mise en œuvre de la C189 et un engagement fort en faveur de la ratification de la C190.

L'obtention de son diplôme lors de la première édition de l'école LUNA de la FITD en 2019 a marqué un tournant pour Claribed. Ce programme de leadership transformateur, centré sur le renforcement et la reconstruction des identités des travailleuses domestiques (race, classe, genre, ethnicité, caste, statut migratoire), l'a encouragée à achever ses études de droit, à entamer une licence en ethnoéducation, à consolider son leadership au sein de l'UTRASD et à devenir une référence majeure pour les travailleuses domestiques, non seulement au niveau national, mais aussi régional et mondial. L'histoire de Claribed illustre de manière puissante comment le principe féministe selon lequel le personnel est politique se concrétise dans l'organisation syndicale des travailleuses domestiques, en contribuant à restaurer dignité, valeur et fierté, et à déconstruire les effets concrets des systèmes d'oppression et d'exclusion intersectionnels qui ont relégué les travailleuses domestiques en marge de la société.

Région Afrique

Les affiliées de la FITD, avec le soutien de syndicats partenaires et de fédérations syndicales dans neuf pays, ont obtenu la ratification de la Convention 190 en 2023 en Ouganda, au Rwanda, en Namibie, en Somalie, à Maurice, en Afrique du Sud, au Nigéria, en Zambie et au Lesotho. Cependant, en 2024, aucune nouvelle ratification de la C190 n'a été enregistrée. Malheureusement, les violences et le harcèlement fondés sur le genre à l'encontre des travailleuses domestiques restent très répandus. Certains pays disposent de lois contre la discrimination, mais leur mise en œuvre demeure difficile. **Des affiliées telles que SYNEM-GUINEE (Syndicat national des employées de maison de Guinée), ainsi que d'autres affiliées en Ouganda, en Afrique du Sud et en Namibie, ont lancé des campagnes sur la C190 et poursuivent leurs efforts de sensibilisation.**

Région MENA

La C190 n'a pas connu de progrès régional dans la région MENA, aucun pays de la région ne l'ayant ratifiée. Toutefois, **certains États du CCG renforcent les protections nationales du travail afin de lutter contre les violences fondées sur le genre.** Une combinaison de facteurs explique les difficultés à traiter ces violences, notamment la forte prévalence de cas non signalés, l'application laxiste des lois, des sensibilités culturelles et l'exclusion des travailleuses domestiques et des travailleuses informelles de nombreuses protections juridiques. Des ateliers, des formations entre pairs et des consortiums ont été mis en place pour sensibiliser et renforcer les capacités autour de la C190 parmi les travailleuses domestiques migrantes.

Région Caraïbes



L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des efforts de plaidoyer menés dans toute la région des Caraïbes autour de la C190. La loi sur la violence domestique (amendement), adoptée en Jamaïque en 2023, est officiellement entrée en vigueur le 22 janvier 2024. Cependant, aucune nouvelle ratification de la C190 n'a été enregistrée dans les pays de la région. **Cette absence de nouvelles ratifications reflète une interaction complexe de facteurs politiques, sociaux et économiques** propres à la région. Bien que des campagnes actives et des dialogues aient eu lieu autour de l'importance de la convention, des engagements formels en faveur de sa ratification au niveau national restent encore à concrétiser. Cette situation souligne la nécessité de poursuivre, voire de renforcer, les stratégies visant à mobiliser les gouvernements et les parties prenantes pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de la C190.

L'économie des soins dépend des travailleuses domestiques

Les travailleuses domestiques sont essentielles dans l'économie des soins, car – majoritairement des femmes, et souvent des femmes racisées – elles assurent au moins 25 % des services de soins à l'échelle mondiale, avec des proportions régionales souvent encore plus élevées. Pourtant, ce travail est généralement sous-rémunéré, voire non rémunéré, et implique trop souvent des situations d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants, ainsi que des violences verbales, physiques, psychologiques et sexuelles.

La plupart des sociétés continuent d'attribuer une faible valeur sociale et économique au travail domestique, le considérant souvent comme « non qualifié » et comme une simple extension du travail de soins non rémunéré des femmes. Alors qu'environ **2,3 milliards de personnes dépendront des services de soins dans un avenir proche**, les travailleuses domestiques qui fournissent ces services sont exposées de manière disproportionnée aux risques de violences et de harcèlement fondés sur le genre. De nombreuses travailleuses domestiques sont confrontées à des violences sexuelles, au harcèlement et à la discrimination sur leur lieu de travail, à l'abri des regards, dans des foyers privés.



De nombreuses travailleuses domestiques sont confrontées à des violences sexuelles, au harcèlement et à la discrimination sur leur lieu de travail, à l'abri des regards, dans des foyers privés.

« Les travailleuses domestiques sont des piliers du travail de soins et les deux sont indissociables. »

– une affiliée de la FITD en Afrique anglophone/de l'Est

La FITD a mené de nombreuses initiatives et participé à des discussions clés autour de l'économie des soins en 2024 :

Visibilité mondiale :

Au niveau mondial, la FITD a mené une campagne sur les réseaux sociaux d'une semaine en trois langues, avec des contenus multimédias et des publications régulières visant à sensibiliser au rôle des travailleuses domestiques dans l'économie des soins ainsi qu'à leurs propres besoins en matière de soins (garde d'enfants et prise en charge des personnes âgées), en lien avec la C189 (promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective de la C189, et renforcer le soutien public en faveur d'un agenda de travail décent pour les travailleuses domestiques). Elle a également lancé la série « *Women who care for the world* » (Femmes qui prennent soin du monde) ainsi qu'une vidéo animée accompagnée d'une série de scènes mettant en lumière le rôle essentiel des travailleuses domestiques dans la prestation de soins.



Région MENA

Dans la région MENA, et plus particulièrement en Jordanie, des programmes d'autonomisation de grande envergure ont été mis en place, offrant des systèmes de soutien complets pour les travailleuses, incluant des services de garde d'enfants, des formations et des transports sécurisés. La région présente des contextes très divers : les pays à hauts revenus du CCG sont en tête, tandis que les pays à faibles revenus ou affectés par des conflits sont en retard. **La prestation de soins est majoritairement informelle, reposant souvent sur des travailleuses domestiques migrantes résidant sur leur lieu de travail, et reste entravée**

par l'absence de standardisation et de reconnaissance juridique. Dans l'ensemble de la région MENA, les données fiables concernant la démographie des travailleuses des soins et les modèles de prestation de services sont rares.

Région Afrique

En mai 2024, un atelier régional s'est tenu à Kigali, au Rwanda, consacré à l'économie des soins. Cet atelier a permis de sensibiliser les dirigeantes des travailleuses domestiques à l'importance de leur rôle dans l'économie des soins et d'aborder la pertinence et l'urgence de mener des actions de plaidoyer auprès des centrales syndicales et des représentants gouvernementaux qui soutiennent le comité des travailleurs sur le travail décent dans l'économie des soins lors de la CIT à Genève. Dans l'ensemble de la région Afrique, de nombreuses campagnes ont été menées sur différentes plateformes par des affiliées au Lesotho, en Afrique du Sud, au Togo, au Kenya, au Zimbabwe, à Zanzibar et au Bénin.



Histoire d'impact

DU SILENCE À LA SOLIDARITÉ : LE PARCOURS D'EVELYN À MOMBASA, KENYA

Evelyn Oduol, travailleuse domestique de 29 ans originaire de Nyali, Mombasa, transforme discrètement le paysage du travail de soins, en commençant par sa propre vie. À Nyali, un quartier côtier marqué par l'aisance économique, les travailleuses domestiques sont essentielles à la vie quotidienne. Pourtant, ce travail, majoritairement réalisé par des femmes, reste sous-valorisé, invisible et largement non protégé. Evelyn a travaillé pendant des années dans des conditions informelles, gagnant 7 000 KES par mois sans contrat ni accès à des protections du travail. Comme beaucoup d'autres travailleuses domestiques, elle considérait cela comme la norme, sans connaître ses droits ni les recours possibles.



Cela a changé lorsqu'elle a été introduite au projet *Time to Care* (Temps de prendre soin), mis en œuvre par son syndicat, KUDHEIHA Workers - en partenariat avec Oxfam au Kenya. Grâce à des sessions de formation destinées aux travailleuses domestiques, Evelyn a acquis des connaissances sur des sujets essentiels, notamment le droit du travail au Kenya, l'égalité de genre, la santé et la sécurité au travail, les compétences en négociation et le pouvoir de l'organisation syndicale. Ces formations visaient à informer, renforcer la solidarité, accroître la confiance en soi et remettre en question des normes sociales profondément ancrées.

Reconnaissant son potentiel de leadership, KUDHEIHA a sélectionné Evelyn pour participer à un atelier de formation de formatrices (Training of Trainers - ToT) à Nairobi dans le cadre du projet. Cette formation visait à doter les travailleuses domestiques des outils nécessaires pour former d'autres personnes et renforcer la mobilisation communautaire. Elle a rejoint un groupe de dix femmes de Mombasa, plus tard surnommées les « Nairobi 10 », qui sont devenues des formatrices de terrain dans toute la région.

Fort de cette formation ToT, Evelyn a commencé à former activement des travailleuses domestiques à Nyali et dans la région de Mombasa sur leurs droits du travail, notamment la négociation de meilleurs salaires et des conditions de travail plus sûres et plus dignes. Au-delà de son lieu de travail, elle collabore également avec le syndicat pour recruter d'autres travailleuses domestiques et organiser des sessions informelles d'apprentissage entre pairs. De nombreuses travailleuses domestiques découvrent désormais leurs droits et leurs prestations, et mettent en place des réseaux de soutien grâce à Evelyn et à ses pairs des « Nairobi 10 ». Ses efforts contribuent à construire une culture locale de solidarité, de partage des connaissances et de voix collective parmi les travailleuses domestiques du comté de Mombasa.

Le parcours d'Evelyn illustre les changements concrets rendus possibles par le projet TTC. Les travailleuses domestiques sont de mieux en mieux informées, ont davantage confiance pour exiger le respect de leurs droits et participent activement à la transformation de leurs lieux de travail et de leurs communautés. Son expérience met en évidence la dynamique croissante de l'organisation de base et du leadership entre pairs parmi les femmes qui réalisent des travaux de soins. Elle souligne également la force des modèles d'éducation entre pairs, portés par les syndicats, pour atteindre et autonomiser des travailleuses dans des secteurs informels traditionnellement négligés par les institutions formelles. La transformation d'Evelyn, passée d'une travailleuse peu valorisée à une éducatrice communautaire confiante, n'est pas un cas isolé. Son histoire reflète le changement porté par le projet Time to Care : faire progresser l'égalité de genre et renforcer les systèmes de soins qui soutiennent les femmes et les filles au Kenya. À travers des histoires comme la sienne, le projet jette les bases d'une économie des soins plus inclusive et plus équitable.

Région Asie



En 2024, l'Asie a enregistré des avancées significatives dans les initiatives liées à l'économie des soins. Dans le cadre du projet de plaidoyer financé par Oxfam, la région a achevé le **Mappage des Politiques de Soins** dans quatre nouveaux pays. Cela s'ajoute aux mappages précédemment réalisés dans 8 économies et pays asiatiques (Bangladesh, Indonésie, Malaisie, Hong Kong, Taiwan, Philippines, Thaïlande et Corée du Sud).

Des Consultations Nationales sur les Soins ont été menées dans 4 pays de l'ASEAN : Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines. L'objectif de ces consultations était d'échanger avec un éventail plus large de travailleuses des soins marginalisées, telles que les travailleuses communautaires de santé, les éducatrices de la petite enfance, etc. L'ensemble commun de revendications élaboré au niveau national à travers ces Consultations Nationales sur les Soins a servi de base pour des actions de plaidoyer auprès des gouvernements respectifs de l'ASEAN. Dans ce cadre, le gouvernement indonésien a élaboré une feuille de route nationale pour les soins, tandis qu'aux Philippines, un débat national sur les soins a été organisé, auquel nos affiliées de UNITED ont été invitées en tant qu'intervenantes.

Cet engagement autour du mappage des politiques de soins et la collaboration avec différents syndicats dans le cadre des Consultations Nationales sur les Soins ont permis à la FITD de s'associer à PSI AP, CSI AP et UNI APRO pour présenter conjointement une déclaration sur l'espace limité accordé aux syndicats et le caractère fortement « orienté vers les entreprises » du Forum Asie-Pacifique sur les soins organisé par ONU Femmes en octobre 2024 à Bangkok, en Thaïlande. Sonia George, membre du Comité exécutif de la FITD pour l'Asie, est également intervenue lors d'une session.

La FITD a reçu le prix Care Champions (Défenseurs des Soins) en Asie-Pacifique dans la catégorie « *Partnership Architects - Building Bridges for Care* » (Architectes des Partenariats – Construisant des Ponts pour les Soins), décerné par UNESCAP et ONU Femmes, avec le soutien de la Global Alliance for Care (GAC), en collaboration avec Oxfam et la Banque mondiale. De plus, en novembre 2024, la FITD a eu l'opportunité de coorganiser, avec WIMN et d'autres alliés, le Forum féministe sur la migration et le déplacement (FFMD) à Bangkok, où elle a co-animé deux sessions sur : 1) Dimensions féministes de la migration (y compris le travail de soins) et 2) Travail de soins, migration et leurs intersections. Lors du Forum d'AWID, la FITD a coorganisé plusieurs sessions avec différents acteurs, notamment le *Pacte Social des Soins* avec ESCR-NET, *Soins et Handicap* avec le Disability Rights Forum (DRF), le Centre for Inclusive Policy (CIP) et la Global Alliance for Care, afin de porter une voix commune sur les droits des personnes qui fournissent des soins et de celles qui en reçoivent. Elle a également coorganisé une session avec WIMN et ESCR sur les soins, le changement climatique et leurs intersections, ainsi qu'une session avec le Solidarity Center (SC) sur les travailleuses des soins et la migration.

Région Amérique latine



La FITD en Amérique latine a organisé des réunions régionales du 30 avril au 7 mai 2024 afin d'élaborer un **Agenda Syndical des Soins**. Des dirigeantes de 25 syndicats de travailleuses domestiques de la région se sont réunies pour discuter des politiques de soins. Cet agenda syndical des soins avait plusieurs objectifs : élaborer un agenda régional sur le travail de soins et le travail domestique ; soutenir les travailleuses domestiques pour qu'elles puissent accéder à un travail décent à travers la reconnaissance et l'utilisation de la C189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; et analyser de manière approfondie ce que signifie le « travail de soins » en fonction des contextes sociaux et politiques propres à chaque pays. Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

Convention 189 :

- Les travailleuses domestiques ont besoin d'un accès à la sécurité sociale et aux prestations de maternité, d'inspections du travail effectives sur leurs lieux de travail, ainsi que de formations et de possibilités de développement professionnel. Par ailleurs, les plateformes numériques utilisées pour recruter des travailleuses domestiques doivent être mieux réglementées.

Dialogue social :

- Les travailleuses domestiques doivent être incluses dans les réunions et les processus décisionnels relatifs aux politiques et aux systèmes de soins. Elles ont également besoin de meilleures conditions de soins pour elles-mêmes, en tant que travailleuses des soins : santé mentale, services de santé en général et pensions pour les travailleuses âgées.

Services de soins :

- Les travailleuses domestiques ont besoin de services de garde d'enfants pour leurs enfants ; les travailleuses âgées nécessitent des services de soutien ; et les travailleuses domestiques migrantes ont besoin d'espaces d'hébergement sûrs lorsqu'elles se déplacent vers les villes pour travailler.

Les syndicats de travailleuses domestiques en Amérique latine comprennent désormais mieux le lien entre le travail domestique décent et l'économie des soins, et peuvent participer plus activement aux discussions sur les politiques de soins dans leurs pays :

- En Colombie, UTRASD a participé aux discussions nationales sur la politique du Système national de soins, en y portant les revendications des travailleuses domestiques. L'adoption de cette politique est prévue pour 2025.
- Au Brésil, FENATRAD a pris part au débat national sur la politique de soins afin de garantir que le travail domestique soit reconnu comme essentiel au secteur des soins et que les droits des travailleuses soient protégés. En décembre 2024, le président a approuvé la loi créant la Politique nationale de soins, dont l'un des objectifs est de promouvoir le travail décent pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs des soins.
- Au Guatemala, SITRADOMSA et CENTRACAP ont rencontré la Première Dame, le ministre du Travail et d'autres responsables gouvernementaux afin de présenter les besoins en matière de soins des travailleuses domestiques — services de garde d'enfants et pensions pour les travailleuses âgées. En août 2024, les deux syndicats ont officiellement transmis ces revendications aux plus hautes autorités gouvernementales.

Le pouvoir des soins : les voix des travailleuses domestiques à la CIT



Lors de la CIT 2024, Sonia George (membre du Comité exécutif, Asie) et Raina Bhattacharya (chargée de programmes pour l'Asie) ont participé à la **Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin**. Sonia George a pris la parole lors de la séance plénière, soulignant l'importance des travailleuses domestiques en tant que travailleuses des soins, leurs contributions ainsi que leur manque d'accès au travail décent et à la protection sociale dans l'économie des soins. Une délégation de travailleuses domestiques de toutes les régions, représentant la FITD, a participé aux réunions du comité. Les conclusions des discussions générales se sont appuyées sur le projet de document final du Comité sur le travail décent et l'économie des soins. **Les principales recommandations comprenaient :**

- Ratification et mise en œuvre de la Convention 189 : des efforts doivent être déployés pour garantir la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention 189 afin de combler les déficits de travail décent auxquels sont confrontées les travailleuses domestiques. La FITD demande au Bureau de l'OIT d'intensifier les campagnes de promotion et de fournir une assistance technique aux États membres qui n'ont pas encore ratifié la C189, ainsi qu'un appui et des orientations à ceux qui l'ont déjà fait.
- Appui technique et formation : l'OIT devrait fournir un appui technique, des orientations et des formations à ses constituants tripartites afin de renforcer les capacités des mécanismes de dialogue social. Cela contribuera à remédier aux déficits de travail décent pour les travailleuses domestiques et à garantir efficacement leur voix et leur représentation.
- Orientation normative sur les cadres nationaux : la FITD appelle l'OIT à fournir des orientations et des formations aux constituants tripartites pour l'élaboration de cadres politiques nationaux, de feuilles de route et de plans d'action sur l'économie des soins. Ces politiques devraient promouvoir le travail décent pour les travailleuses domestiques et intégrer leur droit aux soins comme composante essentielle des politiques nationales de soins.
- Poursuite de la recherche et du développement des données de l'OIT : la FITD soutient la poursuite des travaux de recherche et de développement de données de l'OIT sur l'économie des soins. Ces efforts fournissent des contributions essentielles pour promouvoir le travail décent des travailleuses domestiques et aider à parvenir à une compréhension commune tripartite de l'économie des soins, guidée par le cadre des 5R de l'OIT.

En participant à la CIT, la FITD vise à garantir que les enjeux des travailleuses domestiques soient reconnus et placés au cœur des discussions politiques susceptibles de produire des changements à l'échelle mondiale.

Cela constitue une étape importante que, aux trois premières « R » – Réduire, Reconnaître et Redistribuer le travail de soins non rémunéré – se soient ajoutées deux nouvelles « R » : Rémunérer et assurer la Représentation des travailleuses des soins rémunérées. Les principes fondamentaux de ce cadre mettent l'accent sur les dimensions essentielles du travail de soins. En particulier, il souligne l'importance de rémunérer le travail de soins par des salaires équitables, des conditions de travail décentes et des opportunités de développement professionnel. Il insiste également sur la nécessité de garantir la représentation des travailleuses des soins à travers des syndicats forts et la négociation collective, afin que leurs voix soient entendues dans les processus de décision et d'élaboration des politiques. Placer la rémunération et la représentation des travailleuses domestiques au centre de ce cadre est essentiel pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre, améliorer les conditions de travail et atteindre des objectifs clés en matière d'égalité de genre.

CSW68 de l'ONU



Un groupe de déléguées travailleuses domestiques de toutes les régions et dirigées par la Secrétaire générale de la FITD, a participé à la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme (CSW68), qui s'est tenue du 11 au 22 mars 2024 au siège des Nations Unies à New York, sous le thème prioritaire « Accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective de genre ». La Commission de la condition de la femme (CSW) est le principal organe intergouvernemental mondial exclusivement consacré à la promotion de l'égalité des genres, des droits et de l'autonomisation des femmes.



LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT POUR LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES DANS L'ÉCONOMIE DES SOINS



Événement
Parallèle | 19 MARS À
14H30 HNE

Pendant deux semaines, les déléguées de la FITD et les dirigeantes de notre mouvement ont été extrêmement actives : elles ont saisi chaque opportunité pour défendre les droits du travail et les droits humains des travailleuses domestiques dans tous les espaces de la CSW68. Elles ont participé à environ 50 événements, notamment des événements parallèles, des événements officiels, des panels de haut niveau et des réunions stratégiques avec des alliées, des partenaires, des parties prenantes clés et des décideurs politiques. Grâce à un travail de plaidoyer soutenu, **la FITD a rendu visibles les travailleuses domestiques comme pilier de l'économie des soins**, a positionné leurs revendications sur l'agenda mondial des soins, a construit des alliances, obtenu des soutiens et conduit des discussions sur les soins, s'imposant comme une référence mondiale incontestée.

Le point culminant a été notre événement parallèle, organisé le 19 mars sous le thème « Placer le travail décent pour les travailleuses domestiques au cœur de l'économie des soins ». L'événement a réuni plus de 60 participantes et participants en présentiel et plus de 100 en ligne. Par ailleurs, son impact s'est fait ressentir dans différents espaces du système des Nations Unies.

4) Travailleuses domestiques migrantes



Les travailleuses domestiques migrantes (TDM) sont particulièrement exposées à la marginalisation et à situations de vulnérabilité plus accentuées en raison de la précarité de leurs conditions et du manque de droits. L'absence de statut dans les pays de destination constitue un obstacle supplémentaire à l'accès aux prestations et aux mécanismes de recours prévus par les législations nationales. De plus, elles font face à de multiples barrières culturelles, structurelles et linguistiques qui peuvent aggraver leur isolement et leur précarité. **La FITD continue de démontrer son engagement à faire des droits des travailleuses domestiques migrantes une priorité et à les défendre à l'échelle mondiale.**

Le 12 mars, la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD) a convoqué un dialogue régional réunissant des participantes d'Afrique, d'Asie et de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Cette session a permis d'échanger des expériences, des enseignements tirés et de mener des discussions approfondies sur les enjeux clés, les interventions et les priorités communes concernant les travailleuses domestiques migrantes (TDM), avec une attention particulière portée à celles vivant au Koweït, au Qatar et à Bahreïn. Plusieurs défis majeurs ont été mis en évidence, notamment les horaires de travail excessifs et l'absence de jours de repos pour les travailleuses domestiques résidant sur leur lieu de travail, la confiscation des passeports et des documents d'identité, les restrictions concernant le statut juridique et la liberté de circulation — aggravées par le système de parrainage kafala dans la région MENA — ainsi que d'autres problématiques connexes. La FITD poursuit son travail de renforcement de la base des travailleuses domestiques migrantes, dès le début du cycle migratoire dans les syndicats des pays d'origine jusqu'aux pays de destination. Cela comprend **des réunions d'échange, des sessions de sensibilisation, ainsi qu'un soutien continu et une coordination avec les syndicats dans les pays d'origine et de destination.**

Pacte mondial pour les migrations (GCM)

L'équipe Asie de la FITD a également été fortement impliquée dans le plaidoyer régional autour du Pacte mondial pour les migrations (GCM), en tant que membre du **groupe consultatif des parties prenantes du 2^e Forum régional asiatique sur le GCM**, prévu en février 2025. Cet engagement a renforcé la collaboration avec des acteurs clés et **accru la reconnaissance du leadership de la FITD sur les questions de migration en Asie-Pacifique.** À travers les consultations, les parties prenantes ont évalué les avancées et les lacunes par rapport aux objectifs du GCM, contribuant ainsi à la préparation de l'examen régional de 2025 et du Forum d'examen des migrations internationales (IMRF) de 2026, tandis que les affiliées basées en Asie organisant des travailleuses domestiques migrantes ont approfondi leur compréhension du GCM et de ses mécanismes.

Avec d'autres parties prenantes, la participation active de la FITD et de ses affiliées à l'examen régional du GCM continue de façonner ce que devrait être une approche qui effectivement incorpore « l'ensemble de la société ».



La participation de la FITD au SAG visait également à créer et à garantir davantage d'opportunités pour que les représentantes des travailleuses domestiques migrantes de nos affiliées de la FITD soient présentes lors du prochain 2^e Forum régional asiatique sur le Pacte mondial pour les migrations. Cela s'est avéré être une stratégie efficace pour interagir avec une diversité d'acteurs, en veillant à ce que les travailleuses domestiques migrantes soient incluses et que leurs revendications soient prises en compte.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'organisation des travailleuses domestiques migrantes dans les différentes régions :

Région Afrique



- **Kenya** : KUDHEIHA a recruté 1 000 travailleuses domestiques et mis en place un conseil pour les travailleuses domestiques migrantes (TDM). Son rôle est de faire un suivi des problématiques liées aux travailleuses domestiques migrantes, telles que les cas et les plaintes, tant dans les pays du Golfe que pour les travailleuses de retour, à travers leur réseau. Par ailleurs, la Migrant Domestic Workers Association (Association des travailleuses domestiques migrantes) est en cours d'enregistrement. **Le Kenya a signé des accords bilatéraux avec des pays d'accueil des migrants kényans**, tels que les Émirats arabes unis, le Qatar et l'Arabie saoudite. Ces accords portent sur des questions telles que les salaires, les déplacements, les documents d'identité et l'accès aux mécanismes de plainte. Ils offrent des cadres de protection pour les travailleuses domestiques migrantes, ainsi que pour d'autres personnes migrantes, lorsqu'elles travaillent à l'étranger, et prévoient des espaces où leurs plaintes peuvent être traitées ainsi que d'autres questions connexes.
- **Ouganda** : le syndicat HTS a réussi à recruter 102 travailleuses migrantes en provenance d'Arabie saoudite, du Qatar, du Koweït, de l'Irak, d'Oman, de la Jordanie et des Émirats arabes unis.
- **Éthiopie** : Mulu Tesfa a recruté 55 travailleuses domestiques migrantes en 2024. Mulu Tesfa met en relation les travailleuses de retour avec les délégations régionales des associations de travailleuses domestiques à travers l'Éthiopie afin de soutenir leur réintégration. Le programme met l'accent sur la réinsertion en fournissant un accompagnement, des formations ainsi qu'un appui psychologique et médical continu. Il favorise également l'échange d'informations et des rapports réguliers afin d'assurer un suivi efficace.
- **Tanzanie** : CHODAWU a fourni une assistance juridique et un soutien à 102 TDM recrutées.
- **Zanzibar** : CHODAWU-Z a recruté un total de 782 travailleuses. À Zanzibar, une formation préalable au départ est proposée aux TDM avant qu'elles ne sortent du pays. Cette formation est dispensée par le gouvernement et les agences de recrutement en collaboration avec CHODAWU-Z.
- D'autres pays ont commencé à s'engager dans des efforts de recrutement de travailleuses domestiques migrantes, notamment le Togo (117 TDM), le Lesotho (2 TDM), la Côte d'Ivoire (50 TDM), le Malawi (5 TDM), le Niger (5 TDM) et le Rwanda (3 TDM).

Région Asie

- **La Network of Domestic Workers in Thailand - NDWT (Réseau des travailleuses domestiques en Thaïlande) a mené avec succès un travail de plaidoyer en faveur d'une législation sur les travailleuses domestiques.** En avril 2024, le Cabinet thaïlandais a approuvé la nouvelle réglementation ministérielle n° 15, étendant la protection aux travailleuses domestiques,

y compris les travailleuses domestiques migrantes, leur permettant de bénéficier de journées de travail de 8 heures, de meilleures conditions de travail, de congés annuels et de congés personnels. Cette réglementation prévoit également 98 jours de congé de maternité, dont 45 jours rémunérés. Les employeurs ne peuvent pas contraindre les travailleuses enceintes à effectuer des heures supplémentaires ni à travailler entre 22 heures et 6 heures, ni mettre fin à leur emploi en raison de leur grossesse. Elle prévoit également 30 jours de congé payé pour les travailleuses âgées de 15 à 17 ans afin de suivre des études ou une formation.

« Nous sommes satisfaites de ce règlement. C'est le résultat de notre campagne. Nous, les dirigeantes et membres de NDWT, nous sommes rendues au ministère du Travail pour défendre les droits des travailleuses domestiques. Les employeurs ont souvent une autorité totale sur nous – ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Mais désormais, cela ne sera plus possible. Nous aurons davantage de droits protégés par la loi. L'élément le plus important de la réglementation n° 15 est la journée de travail de 8 heures. Cependant, nous n'avons pas encore pleinement atteint notre objectif. Nous n'avons pas encore obtenu l'approbation de l'article 33 pour accéder à la protection sociale. Nous n'avons pas encore obtenu la ratification de la C189. Ce sont désormais nos prochains objectifs. »

Kanyapha Prasopsuk, Présidente de NDWT.

- **En Malaisie, le 22 décembre, AMMPO et PERTIMIG ont organisé avec succès un dialogue social réunissant le gouvernement malaisien ainsi que les ambassades des Philippines et d'Indonésie afin de discuter de la protection des travailleuses domestiques migrantes, notamment de leur droit à un jour de repos hebdomadaire.** À travers ce dialogue, le gouvernement a montré son engagement à garantir la mise en œuvre des contrats de travail et à renforcer les mécanismes de suivi. Toutefois, l'organisation des travailleuses domestiques migrantes reste difficile. En Malaisie, les affiliées de la FITD font face à des défis pour mener des activités publiques en raison de menaces sécuritaires, notamment l'augmentation des opérations de contrôle de l'immigration, qui suscite une forte peur parmi les travailleuses migrantes de participer à ce type d'activités. Dans ce contexte, la FITD a proposé des formations en gestion des risques afin d'aider les affiliées à identifier leur niveau de risque et de crainte, et a facilité l'obtention de conseils et support juridique.
- Également en Malaisie, une recherche participative conjointe et des activités de renforcement des capacités ont été menées par rapport aux travailleuses domestiques migrantes et le droit au repos. Ces initiatives leur ont permis d'acquérir des compétences et augmenter leur confiance pour faire des entretiens, améliorer la communication, et développer des partenariats avec les travailleuses domestiques migrantes et les employeurs. De plus, ce processus a réussi à produire des données concrètes, d'aider la FITD et ses affiliées à mieux identifier leurs publics cibles et d'orienter la stratégie de campagne à plus grande échelle.
- **À Hong Kong, la FADWU a organisé avec succès une conférence de presse et une réunion avec le gouvernement afin de revendiquer une augmentation des salaires des TDM.** Cette mobilisation a abouti à une augmentation du salaire minimum autorisé de 2,5 %, passant de 624 USD à 640 USD, le 27 septembre 2024.



Région Caraïbes

- **En Jamaïque, le Jamaica Household Workers Union - JHWU (Syndicat des travailleuses domestiques de Jamaïque) a engagé un dialogue actif avec le ministère du Travail afin de recueillir des données précises sur le nombre de travailleuses domestiques ayant obtenu des permis de travail.** Cette initiative vise à garantir une meilleure régulation et protection des travailleuses domestiques dans le pays.
- **À Trinité-et-Tobago, un partenariat avec la National Training Agency – NTA (Agence Nationale de Formation) permet de former des travailleuses domestiques afin qu'elles deviennent évaluatrices certifiées.** Ces évaluatrices seront chargées d'évaluer les personnes souhaitant entrer à Trinité-et-Tobago pour travailler comme travailleuses domestiques, en veillant au respect des normes et exigences établies. Cet accord, intitulé « Trinité - Renforcer les normes applicables aux travailleuses domestiques grâce à la collaboration avec la NTA », témoigne d'un engagement en faveur de la professionnalisation du secteur du travail domestique et de la protection des droits et du bien-être des travailleuses domestiques locales et migrantes.

Région Europe

- **Projet Porticus (Espagne)** : renforcement du mouvement des travailleuses domestiques migrantes, notamment à travers l'organisation, le plaidoyer, l'autonomisation et l'unité.
- Plaidoyer autour de la stratégie européenne des soins : l'EFFAT a veillé à l'inclusion des travailleuses domestiques migrantes dans les discussions sur la stratégie européenne des soins et les politiques de prise en charge de longue durée.
- Soutien juridique : des avancées juridiques importantes, notamment l'entrée en vigueur de la Convention 189 de l'OIT en Espagne et le plaidoyer pour l'inclusion des travailleuses domestiques migrantes dans les systèmes nationaux de protection sociale. (+ décision de l'UE visant à mettre en place un système de mesure du temps de travail quotidien, garantissant le respect de la Directive 2003/88).
- Au Royaume-Uni, l'affiliée de la FITD **The Voice of Domestic Workers (VODW)** et Waling Waling – deux organisations de travailleuses domestiques migrantes – ont réussi à créer la première section de travailleuses domestiques au sein de **UNITE the Union**, l'un des plus grands syndicats du Royaume-Uni et d'Irlande, avec des postes de direction élus occupés par des dirigeantes issues des deux organisations.



La reconnaissance juridique et le renforcement des capacités organisationnelles permettent aux travailleuses domestiques migrantes d'obtenir des changements durables et d'améliorer leurs conditions de vie.

Histoire d'impact

RÉSILIENCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES : COMMENT MIMI A TRANSFORMÉ LE DÉSESPOIR EN UN ENGAGEMENT FORT POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE

Mimi est une travailleuse domestique à temps plein originaire de Manille, aux Philippines, qui travaille au Royaume-Uni. Son enfance a été marquée par des difficultés et une grande résilience. Elle avait entamé des études de licence en pharmacie à l'Adamson University, mais en raison de la pauvreté, elle a dû changer de voie. Mère de trois enfants, Mimi rêvait d'un avenir meilleur pour eux. En 2013, pour leur offrir de meilleures opportunités, elle a pris la difficile décision de partir travailler à l'étranger comme travailleuse domestique.

Elle a d'abord travaillé à Dubaï, aux Émirats arabes unis. Puis, en 2014, ses employeurs l'ont emmenée à Londres, au Royaume-Uni, où elle a subi des abus et de l'exploitation jusqu'à ce qu'elle trouve la force de demander de l'aide et soit secourue par l'organisation The Voice of Domestic Workers (VODW). Elle a été reconnue par le gouvernement comme victime d'esclavage moderne et a obtenu un visa de travailleuse domestique de deux ans – une reconnaissance douloureuse mais essentielle des souffrances qu'elle avait endurées. VODW lui a donné les outils pour recommencer : grâce à ses programmes de plaidoyer et de formation, Mimi a progressivement commencé à se reconstruire, à apprendre et à reprendre confiance en elle.



Aujourd'hui, Mimi travaille comme garde d'enfants et employée domestique de maison à Hackney. Au-delà de son travail, elle est administratrice au sein de VODW et s'engage en première ligne dans la campagne visant à rétablir le visa de travailleuse domestique tel qu'il existait avant 2012 – un combat pour la justice, la dignité et un traitement équitable des travailleuses domestiques migrantes.

« Je porte avec moi non seulement mon histoire de survie, mais aussi un engagement profond à créer du changement en faisant entendre la voix des innombrables travailleuses domestiques qui souffrent encore en silence. Je refuse de me taire face à l'injustice. Je veux remettre en question un système qui nous dévalorise et être une force qui rétablit les droits des travailleuses domestiques – non pas comme des victimes, mais comme des travailleuses fières, qui méritent justice, liberté et dignité », déclare Mimi.

Région Amérique latine



- **Au Brésil, le Sindicato dos Trabalhadores Domésticos do Município de São Paulo - STDMSP (Syndicat des travailleuses domestiques de la municipalité de São Paulo) a mis en place une section pour les travailleuses migrantes**, qui développe des actions spécifiquement destinées aux travailleuses domestiques migrantes concernant leurs droits en tant que migrantes au Brésil, dans une perspective de citoyenneté et d'égalité des droits avec les travailleuses brésiliennes. Les activités de formation organisées au siège du syndicat favorisent l'intégration de migrantes de différentes nationalités et diffusent les droits garantis par la convention collective du syndicat.
- **Un autre exemple à souligner est le travail mené par SINTRASEDOM en Colombie avec des migrantes du Venezuela** sur les droits du travail, les conditions de migration, la protection contre les violences fondées sur le genre et les violences au travail, ainsi que la diffusion d'informations sur les institutions qui défendent la vie et la dignité des travailleuses migrantes. Ce travail met également en évidence que l'organisation syndicale des travailleuses domestiques en Colombie constitue un acquis qui bénéficie à toutes et tous.
- **En République dominicaine, SINTRADOMES, FENAMUTRA et ATH œuvrent à l'inclusion des travailleuses originaires d'Haïti**, qui subissent une forte discrimination sociale en raison de leur nationalité et disposent généralement de conditions de vie inférieures à celles des travailleuses nationales.
- **Au Panama, SINGRETRADS mène des actions avec des travailleuses domestiques migrantes** en les informant sur leurs droits du travail, protégés par la législation panaméenne.

Région MENA



- Les dirigeantes des travailleuses domestiques migrantes font face à des défis importants qui entravent leur participation régulière aux ateliers et réunions dans toute la région MENA. L'instabilité de l'environnement de travail dans lequel elles exercent les laisse souvent à la merci de l'humeur changeante de leurs employeurs, rendant difficile leur engagement dans des activités régulières. Pour s'adapter à cette réalité, les événements en présentiel sont souvent convertis en sessions virtuelles, organisées tard dans la soirée ou entièrement reprogrammées. Pendant le Ramadan, les travailleuses domestiques migrantes sont accaparées par des tâches domestiques supplémentaires, ce qui reporte les principales activités après les célébrations de l'Aïd. De plus, la faible qualité de la connexion internet continue de perturber la participation en ligne, obligeant les participantes à se connecter et se déconnecter fréquemment. Pour atténuer ces difficultés, les réunions sont complétées par des notes écrites accessibles ultérieurement.



- En mars, des affiliées du Qatar et du Koweït ont participé à une réunion consacrée à l'adoption de lignes directrices communautaires, au cours de laquelle des mises à jour sur les efforts de plaidoyer régionaux et mondiaux, le travail interne et les projets à venir ont été présentées. Des réunions de coordination avec des dirigeantes communautaires à Bahreïn ont également été organisées afin de discuter de la situation actuelle, des défis, des opportunités et des interventions possibles. Par ailleurs, un dialogue bilatéral avec une dirigeante de travailleuses domestiques migrantes au Qatar a permis d'évaluer la situation de son organisation, ses besoins en formation et le soutien nécessaire, notamment : mentorat en leadership et renforcement des capacités ; formation de formateurs en plaidoyer ; développement de compétences professionnelles et de capacités pour la génération de revenus.
- L'organisation **Coalition on Labor Justice for Migrants in the Gulf (Coalition pour la justice du travail des migrant-e-s dans le Golfe)**, une initiative collaborative cofondée par la FITD, Global Labor Justice, Anti-Slavery International, Equidem et le Solidarity Center, a été officiellement lancée en juin 2024. Cette alliance mondiale inédite s'engage à défendre les droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs migrants, y compris les travailleuses domestiques, tout au long du

parcours migratoire : du recrutement à la réinstallation, à l'emploi et au retour. La Coalition promeut activement des droits fondamentaux tels que la liberté d'association, la négociation collective, l'accès à la justice et l'abolition du système de kafala, en mettant un accent particulier sur les travailleuses domestiques migrantes à Bahreïn, au Koweït et au Qatar.

- Par ailleurs, une réunion sur la sécurité numérique organisée par la *Coalition on Labor Justice for Migrant Workers in the Gulf* a réuni des membres du Comité Exécutif et du staff de la FITD, ainsi que des dirigeantes de nos affiliées. Les principaux points abordés comprenaient : les pratiques de base en matière de sécurité numérique utilisées par les dirigeantes sur les réseaux sociaux, le rôle des réseaux sociaux dans l'organisation et les campagnes, les risques personnels et liés à la vie privée, la propagation de la désinformation et les menaces réputationnelles, ainsi que des informations sur l'historique des formations et les défis rencontrés au Koweït, au Qatar et à Bahreïn.

« Dans la région MENA en particulier, on ne voit pas les travailleuses domestiques circuler dans les rues. Elles sont maintenues à l'intérieur de maisons bien construites. Parfois, dans certains quartiers, on a l'impression qu'il n'y a pas de travailleuses domestiques. Mais si l'on diffuse une musique culturellement pertinente, les travailleuses domestiques commencent à apparaître et à regarder par les fenêtres. On comprend alors qu'un groupe spécifique de travailleuses domestiques migrantes se trouve dans ce quartier. L'un des axes sur lesquels nous devons nous concentrer est donc la compréhension du contexte historique de ces travailleuses domestiques. »

— Ben Braga, organisatrice de la FITD dans la région MENA

La citation ci-dessus met en évidence que non seulement les problématiques auxquelles sont confrontées les travailleuses domestiques migrantes sont souvent invisibles, mais que les travailleuses elles-mêmes le sont également. Elles sont fréquemment physiquement isolées du monde extérieur, contraintes de rester à l'intérieur du domicile de leur employeur, et toute communication avec d'autres travailleuses domestiques est découragée, voire interdite.

Représentation internationale, distinctions et alliances nouées en 2024

La FITD a été reconnue au niveau international comme une voix forte en faveur des droits, de la protection et de la dignité des travailleuses domestiques, et a également noué d'importantes alliances au cours de l'année.

La FITD a reçu le prix *Care Champion* des Nations Unies

La FITD a une nouvelle fois reçu une reconnaissance internationale : le prix « *Care Champions* » (Défenseurs des Soins), décerné par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP) et ONU Femmes, à des initiatives ayant apporté une contribution remarquable à l'avancement des politiques de l'économie des soins dans la région Asie-Pacifique, contribuant ainsi aux objectifs plus larges de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La FITD a reçu cette distinction pour son travail transformateur visant à accroître la visibilité et l'autonomisation des travailleuses des soins, ainsi qu'à contribuer à la construction de systèmes de soins résilients et inclusifs. Sonia George, membre du Comité exécutif de la FITD représentant l'Asie et vice-présidente nationale de la Self-Employed Women's Association – SEWA (Association de Travailleuses Autonomes) en Inde, a accepté le prix lors de l'événement Asia-Pacific Care Champions 2024, tenu le 21 novembre à Bangkok, en Thaïlande dans le cadre de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique des Nations Unies sur l'examen Beijing+30.



Le travail de soins est un moteur majeur de la migration en Asie-Pacifique et depuis cette région. Pourtant, alors que le monde s’approche du 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing, la justice sociale et la pleine réalisation des droits humains restent loin d’être garanties pour les travailleuses domestiques migrantes dans toute la région. Les travailleuses migrantes demeurent le groupe le plus vulnérable dans le secteur du travail domestique, car elles sont souvent exclues des législations du travail et des systèmes de protection sociale dans les pays où elles travaillent, affectées par des politiques migratoires discriminatoires, et fréquemment exploitées et exposées à diverses formes de violences de la part des recruteurs et des employeurs – y compris le travail forcé et même la traite des personnes.

La FITD et ses affiliées en Asie ont une longue histoire de lutte pour un travail décent et une vie digne pour plus de 38 millions de travailleuses domestiques, dont près d’un quart sont migrantes. Cette reconnaissance des Nations Unies est particulièrement significative, car elle confirme que la FITD est sur la bonne voie et nous encourage à poursuivre nos efforts avec la conviction qu’un avenir meilleur est possible pour les femmes qui prennent soin des sociétés et font fonctionner les économies dans toute la région Asie-Pacifique.

« Les travailleuses domestiques doivent être explicitement reconnues comme travailleuses des soins, comme faisant partie de la main-d’œuvre des soins et comme prestataires de services de soins, couvertes par les législations nationales du travail et les systèmes de protection sociale. Les soins ne sont pas une marchandise : ils sont un bien public. Et il est de la responsabilité de la société de reconnaître la contribution des travailleuses domestiques à l’économie. Nos voix doivent être représentées dans les espaces de prise de décision sur l’économie des soins, car le travail domestique est du travail de soins. »

– Sonia George, membre du Comité exécutif de la FITD et vice-présidente de la SEWA

La FITD est devenue membre du Conseil des Global Unions (CGU)

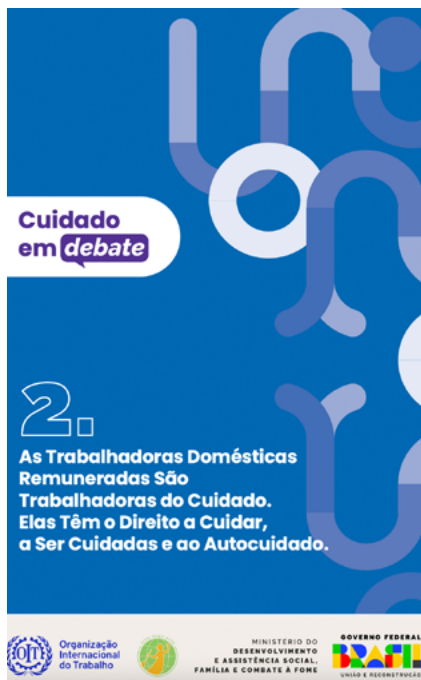
En octobre 2024, la FITD est devenue membre du Conseil des Global Unions (CGU), une avancée majeure pour le mouvement des travailleuses domestiques. La devise du CGU est « Uni·e·s pour les droits des travailleur·euse·s ». Il s’agit d’un partenariat entre la Confédération syndicale internationale, les fédérations syndicales internationales et le Comité consultatif syndical auprès de l’OCDE. Le Conseil des Global Unions (CGU) représente plus de 200 millions de travailleurs et travailleuses. **La FITD entretient également une affiliation de longue date avec une autre organisation mondiale, WIEGO: Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing.**



VI. Publications et recherche

La FITD s’engage à publier des rapports, enquêtes et articles fondés sur des recherches rigoureuses et des données probantes, qui rendent compte des évolutions, changements, avancées et réalisations importantes concernant les travailleuses domestiques à l’échelle mondiale. Ci-dessous sont présentées certaines des publications clés de 2024 :

- **Les travailleuses domestiques rémunérées sont des travailleuses des soins : elles ont le droit de prendre soin, d'être prises en charge et de prendre soin d'elles-mêmes**



Un nouveau rapport du ministère du Développement social, de la Famille et de la Lutte contre la faim du Brésil, réalisé en partenariat avec la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), révèle que malgré la contribution essentielle des travailleuses domestiques rémunérées à l'économie des soins au Brésil, elles demeurent l'un des groupes les plus précarisés du marché du travail, caractérisé par des niveaux élevés d'informalité, une faible couverture de protection sociale et d'importants déficits en matière de travail décent. Le processus d'élaboration de ce rapport important a débuté en 2024. Le travail de soins réalisé au sein des ménages joue un rôle central dans la création d'emplois, tant pour les personnes qui exercent ces activités contre rémunération que pour les familles pour lesquelles elles travaillent, en permettant aux adultes de ces ménages de participer au marché du travail. Les travailleuses domestiques rémunérées fournissent des services de soins essentiels au bien-être et à la génération de revenus des familles qui les emploient. Elles assurent des tâches de soins directes auprès des personnes qui en ont besoin, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Elles accomplissent également des tâches de soins indirects, telles que le nettoyage, la cuisine, la lessive et l'organisation, pour qu'elles puissent se bénéficier d'un environnement sûr et sain où vivre.

Retrouvez le rapport complet [ici](#)

- **Publications sur le mappage des politiques de soins en Asie**

En 2024, l'Asie a réalisé des avancées importantes dans les initiatives liées à l'économie des soins en achevant le mappage des politiques de soins pour 4 pays supplémentaires dans le cadre du projet de plaidoyer financé par Oxfam. Cela s'ajoute aux mappages déjà réalisés dans 8 économies et pays asiatiques. Ces publications sont importantes car elles présentent l'infrastructure dans le secteur des soins, un aperçu des populations locales et de leurs besoins en matière de soins, ainsi qu'une analyse des législations du travail pertinentes dans chaque pays. La compréhension des besoins en matière de politiques de soins dans ces pays et dans l'ensemble de la région permet à la FITD de mieux s'organiser et de renforcer son pouvoir d'action. À ce jour, les pays suivants ont achevé le mappage des politiques de soins : [Bangladesh](#), [Indonésie](#), [Malaisie](#), [Hong Kong](#), [Taiwan](#), [Inde](#), [Philippines](#), [Népal](#), [Thaïlande](#), [Corée du Sud](#), [Cambodge](#), et [Sri Lanka](#). Ces publications, ainsi que tous les autres rapports et documents de la FITD, peuvent être téléchargés depuis notre [site web](#).



- **La FITD contribue à un document des Nations Unies : Transformer les systèmes de soins dans le contexte des objectifs de développement durable et de Notre Programme commun**



Dans une initiative historique et sans précédent, **Les Nations Unies ont élaboré leur premier document de politiques à l'échelle du système sur les soins et le soutien, intégrant les contributions de la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD)**. Le 19 juillet 2024, la deuxième vice-présidente de la FITD, June Barrett, a participé à une réunion spéciale tenue par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à New York, au cours de laquelle le document a été officiellement lancé.

Le document est le fruit d'un effort collaboratif de plusieurs agences des Nations Unies, notamment ONU Femmes, la CEPALC, l'OIT, le HCDH et le PNUD. Il met

l'accent sur l'importance du travail de soins et sur la nécessité de transformer les systèmes de soins afin de parvenir au développement durable et à l'égalité des genres. Le document propose un cadre pratique permettant aux agences des Nations Unies d'intégrer la question des soins dans le contexte des ODD et promeut des systèmes de soins complets favorisant l'égalité des genres et la justice sociale, parallèlement au développement durable et à la transformation économique. Il met également en lumière des options politiques visant à soutenir la transformation des systèmes de soins, ainsi que l'importance d'approches de soins fondées sur les droits humains, universelles et transformatrices. La FITD progresse de manière significative et rejoint des espaces de débat clés en tant que voix des travailleuses domestiques dans la lutte pour des changements de politiques et pour une transformation sociale à l'échelle mondiale. **Les contributions de la FITD, à travers son rapport "La Centralité des Soins et du Soutien du point de vue des droits humains" se sont révélées inestimables pour l'élaboration de cet outil.**

Trois aspects du document des Nations Unies méritent d'être soulignés :

- Il adopte une définition large et inclusive des soins, qui affirme les droits, la dignité et l'autonomie tant de celles qui fournissent des soins que de celles et ceux qui en bénéficient, ainsi que le soin de l'environnement.
- Il énonce cinq principes communs pour transformer les systèmes de soins dans tous les contextes, indépendamment de la portée, de l'ampleur ou du type d'intervention. Il s'agit de : approche fondée sur les droits humains ; responsabilité de l'État ; universalité ; transformation ; et ne laisser personne de côté.
- Il entérine les « 5R » (Reconnaître, Réduire, Redistribuer, Rémunérer et Représenter) comme cadre politique commun pour traiter le travail de soins non rémunéré et rémunéré, et ajoute un nouvel objectif politique transversal portant sur le « financement » des systèmes de soins, reconnaissant que cet aspect nécessite une attention accrue.

« Nous sommes très heureuses de voir ce document publié ! La FITD est reconnaissante d'avoir eu l'opportunité d'y contribuer avec des analyses et des propositions issues des travailleuses domestiques, qui représentent 25 % des travailleuses des soins rémunérées dans le monde. Nous espérons voir davantage d'avancées pour transformer et réorganiser les sociétés autour de la prestation de soins, dans une perspective fondée sur les droits humains et les droits du travail. »

-Adriana Paz, Secrétaire Générale de la FITD

- **4e Congrès de la FITD : « Dix ans ensemble : Solidarité globale : les travailleuses domestiques construisent des ponts, comblent les écarts, obtiennent des droits ».**



Le 4e Congrès mondial de la FITD s'est tenu à De Haan, en Belgique, du 2 au 5 octobre 2023. De nombreux changements importants sont survenus depuis le précédent Congrès mondial de la FITD, notamment la disparition de la très aimée et respectée présidente de la FITD, Myrtle Witbooi, décédée le 16 janvier 2023 après un long combat contre le cancer, laissant derrière elle un héritage fort et remarquable. Au moment du 4e Congrès, la Secrétaire Générale de l'époque, Elizabeth Tang, faisait face à des troubles politiques à Hong Kong et n'a pu participer au Congrès que virtuellement via la plateforme Zoom. Enfin, il s'agissait du premier Congrès en présentiel depuis la pandémie de coronavirus, une période particulièrement difficile pour les travailleuses domestiques et leurs proches dans le monde entier. **Ce Congrès a ainsi été marqué par un fort sentiment de solidarité, car la FITD célébrait « dix ans ensemble », et ce nombre ne cesse d'augmenter.** Cet esprit de solidarité s'est également manifesté dans les ateliers du Congrès, dynamiques et participatifs, ainsi que dans les nombreuses présentations, qui ont donné lieu à des sessions interactives de questions-réponses favorisant l'engagement et le dialogue.

Découvrez le rapport [ici](#).

- **La force basée sur la démocratie : comment construire un syndicat démocratique**

En 2021-2022, des dirigeantes des travailleuses domestiques issues des 28 affiliées africaines de la FITD ont participé à un programme virtuel de renforcement des capacités sur le leadership démocratique dans les syndicats. Ce livret rassemble leurs

idées et expériences sur la manière de renforcer la démocratie et de construire un leadership démocratique au sein de nos syndicats. Il est conçu pour les dirigeantes et organisatrices des affiliées de la FITD en Afrique, mais peut également être utilisé dans d'autres régions. **Il constitue également une ressource utile pour les membres et toute personne contribuant à organiser et à construire des organisations fortes de travailleuses domestiques en Afrique et au-delà.**

Lisez-le [ici](#).

- **Mon employeur n'a jamais vu un calendrier – pourquoi les travailleuses domestiques migrantes en Malaisie n'ont-elles pas de jour de repos ?**



Ce rapport a été élaboré par la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD) en collaboration avec ses affiliées, l'Association of National Overseas Filipino Workers in Malaysia - AMMPO (Association nationale des travailleuses et travailleurs philippins d'outre-mer en Malaisie) et la Persatuan Pekerja Rumah Tangga Indonesia Migran - PERTIMIG (Association des travailleuses domestiques migrantes indonésiennes). **Il révèle que presque toutes les travailleuses domestiques migrantes (95 %) en Malaisie sont privées de jours de repos hebdomadaires.** Pour produire ce rapport, entre septembre et novembre 2023, les dirigeantes de l'AMMPO et de PERTIMIG ont interrogé 108 travailleuses domestiques migrantes résidant chez leur employeur, originaires d'Indonésie, des Philippines et du Cambodge. Près de la moitié (43 %) des travailleuses domestiques migrantes interrogées travaillaient sept jours sur sept, et 41 % ne bénéficiaient que d'un jour de repos « occasionnel » – généralement une fois par mois (51 %) ou une fois toutes les deux semaines (36 %).

Trouvez le rapport complet [ici](#).

VII. Défis

Les travailleuses domestiques sont confrontées à de nombreux défis à l'échelle mondiale ainsi qu'au sein de leurs régions et de leurs pays. Dans le contexte politique mondial actuel, de nombreuses questions sociales urgentes continuent de façonner les relations d'emploi des travailleuses domestiques et de mettre à l'épreuve le pouvoir croissant des travailleuses domestiques.

Montée des gouvernements de droite



La montée des gouvernements de droite, autoritaires, à travers le monde, ainsi que la tendance mondiale vers la droite, ont eu de graves répercussions sur les travailleuses domestiques, **car ces gouvernements restreignent souvent les droits des travailleuses et travailleurs, réduisent les salaires et les prestations, et sont généralement perçus comme peu favorables,**

voire ouvertement hostiles, aux travailleuses et travailleurs à bas salaire, aux travailleuses de l'économie informelle et aux travailleuses migrantes. Par exemple, compte tenu de la situation politique au Bangladesh, toute réunion ou rassemblement public a été interdit, ce qui rend l'organisation extrêmement difficile.

Comme le souligne l'Indice Mondial des Droits de la CSI, « Selon les normes internationales du travail, tous les travailleurs, sans distinction, ont le droit à la liberté d'association. Cependant, en 2024, 113 pays ont exclu certaines catégories de travailleurs de ce droit, souvent en raison de leur statut d'emploi. Les travailleuses domestiques, les travailleuses et travailleurs temporaires, les travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, ainsi que les travailleuses et travailleurs de l'économie des plateformes se trouvent généralement en dehors du champ d'application de la législation du travail. » Cette situation est particulièrement visible au Pakistan, où la législation ne garantit pas le droit de s'organiser pour les travailleuses agricoles, les travailleuses domestiques, les travailleuses et travailleurs à domicile ou les travailleuses de l'économie informelle..

Les travailleuses domestiques ont des racines profondes qui remontent à des histoires d'exclusion, d'exploitation, de déplacement et de ségrégation raciale, et elles font progresser leur identité en tant que travailleuses dans le cadre d'une approche holistique qui leur reconnaît la dignité et le respect qui leur sont dus. Grâce à leur fédération syndicale mondiale, les travailleuses domestiques mobilisent l'espoir, mettent l'accent sur la dignité et renforcent leur pouvoir symbolique et relationnel, apportant ainsi des changements progressifs et des avancées à leur mouvement.

Discrimination : ce qui renforce la marginalisation et complique l'organisation des travailleuses domestiques migrantes



Avec des barrières à l'entrée relativement faibles, le travail domestique est souvent perçu comme une voie de sortie de la pauvreté. Pourtant, pour les travailleuses domestiques migrantes qui se rendent dans d'autres pays pour travailler pour des employeurs inconnus, qui ne parlent pas nécessairement la même langue, il existe un certain nombre d'obstacles structurels qui peuvent créer des situations de vulnérabilité pour cette main-d'œuvre invisible.

Les travailleuses domestiques migrantes sont particulièrement exposées à la marginalisation et à situations de vulnérabilité en raison de la précarité de leurs conditions et du manque de droits. L'absence d'un statut migratoire régulier dans les pays de destination leur crée des obstacles supplémentaires pour accéder aux prestations et aux mécanismes de recours prévus par les législations nationales. De plus, elles sont confrontées à de multiples obstacles culturels, structurels et linguistiques qui aggravent leur isolement. Elles dépendent généralement de l'approbation de leur employeur pour maintenir leur statut migratoire et sont souvent exposées à un isolement et à des abus encore plus marqués que leurs homologues nationales. En outre, lorsqu'un contrat existe, il est souvent conclu entre une agence de placement et l'employeur, ce qui peut accroître le niveau de vulnérabilité et limiter encore plus leur accès aux droits. **On estime qu'il y a au moins 11,5 millions de travailleuses domestiques migrantes, bien que ce chiffre soit probablement plus élevé.**

Pourquoi le travail domestique est-il sous-évalué et méconnu ? **Des systèmes d'oppression interdépendants, enracinés dans le colonialisme, le patriarcat et l'esclavage, conspirent contre les travailleuses domestiques.** Pourtant, même si elles sont confrontées à ces défis structurels, à un manque de ressources et à une grave insuffisance de financement, les travailleuses domestiques ont surmonté de nombreux obstacles et se sont organisées pour former des syndicats locaux, des associations de travailleuses et des réseaux régionaux dans le monde entier. Les travailleuses domestiques ont une longue tradition d'organisation et de mobilisation pour faire reconnaître le travail de soins, effectué au sein des foyers, comme un travail et leurs droits en tant que travailleuses. Cet héritage est à la base de la conceptualisation actuelle du travail de soins en tant que

travail, qui est également ancrée dans la convention n° 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. **La promotion du travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques doit être au cœur de l'agenda et de la politique de l'économie des soins, et la FITD ouvre la voie.**

VIII. Remerciements aux bailleurs de fonds et rapport financier

Remerciements aux bailleurs de fonds

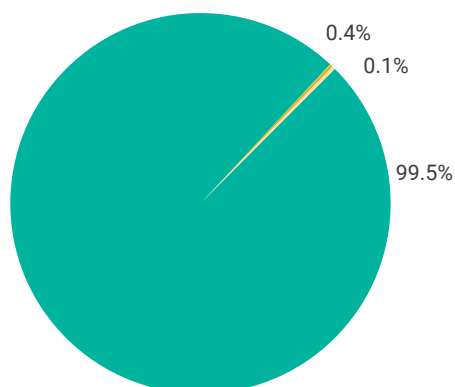
La FITD exprime sa gratitude à chacune des organisations et fondations suivantes pour leur généreux soutien financier :

- Arthur Svensson Award
- Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme et branches connexes (EFFAT)
- FNV Mondiaal
- Foundation for a Just Society
- Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
- Global Labor Justice - International Labor Rights Forum (GLJ-ILRF)
- Global Union Federations (GUFs)
- Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Confédération Syndicale Internationale (CSI)
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
- Kommunal Municipal Union
- Oxfam
- Olof Palmes Internationella Center
- Rockefeller Philanthropy Advisors (RPA)
- SASK – Trade Union Solidarity Centre of Finland
- Solidarity Center
- Stiftung Auxilium/ Porticus Asia Ltd.
- Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)
- The Collective Future Fund
- The International Federation of Workers' Education Associations (IFWEA)
- The Institute of Development Studies (IDS)
- The William and Flora Hewlett Foundation
- The National Domestic Workers Alliance (NDWA)
- United Domestic Workers of America
- Urgent Action Fund for Women's Human Rights Asia and Pacific
- Wellspring Philanthropic Fund
- Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO)

Et merci à toutes celles et ceux qui contribuent à soutenir la FITD et à lui permettre de se renforcer et de prospérer.

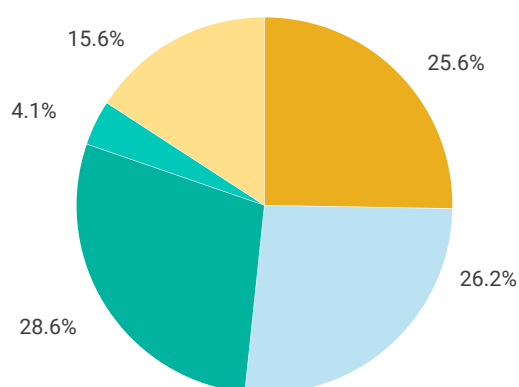
Rapport financier préparé par l'équipe Finance et Administration

Rapport financier de la FITD pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024



Utilisation des fonds

Sources des fonds	USD
Revenus des projets	4,872,771
Dons généraux	20,716
Cotisations d'affiliation	4,785
TOTAL	4,898,272



Utilisation des fonds

Utilisation des fonds	USD
Programme national	891,422
Programme régional	914,306
Programme mondial	997,246
Collecte de fonds et communication	141,841
Coordination et gestion	54,3834
TOTAL	3,488,649

Le total des ressources entrantes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 s'élevait à 4 898 272 USD. Les fonds pour les projets restent la principale source de financement, représentant 99 % du budget total, suivis par les dons généraux et les cotisations des affiliées. Le total des ressources dépensées pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 s'élevait à 3 488 649 USD. Ces ressources ont été utilisées pour protéger et faire progresser les droits des travailleuses domestiques ainsi que pour le développement organisationnel aux niveaux national, régional et mondial. Les liquidités disponibles s'élèvent à 1 969 096 USD, afin de garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour les dépenses futures et imprévues. Afin d'assurer la durabilité financière et la résilience en période d'incertitude ou de crise soudaine, la FITD a constitué une réserve d'un montant total de 552 860 USD destinée à assurer le fonctionnement de l'organisation pendant quelques mois : cette réserve se compose de 497 351 USD pour le Congrès et de 55 509 USD pour les coûts de personnel.

La FITD a apporté des changements significatifs à l'équipe Finance et Administration au cours de l'année écoulée afin d'accroître la diversité régionale et l'efficacité opérationnelle. Parmi les principales réalisations de l'année figure la constitution d'une équipe complète, comprenant un-e responsable des opérations, un-e responsable financier.ère, un-e chargé-e de la comptabilité, un-e chargé-e de l'administration et un-e assistant-e comptable.

Au niveau de la gouvernance, une révision des politiques comptables et des politiques d'approvisionnement a été menée. L'équipe a apporté des contributions précieuses à cette révision, permettant de s'assurer que les politiques reflètent les besoins évolutifs de la FITD et facilitent leur appropriation par les nouvelles instances dirigeantes. D'autres aspects financiers ont été améliorés, révisés et systématisés, et plusieurs procédures importantes en matière de ressources humaines et d'organisation des déplacements ont également été rationalisées.

Annexe 1 : Liste des membres du Comité exécutif

Bureau

Présidente : Carmen Brítez, UPACP, Argentine
1re Vice-président : Toindepi Dhure, ZDAWU, Zimbabwe
2e Vice-présidente : June Barrett, NDWA, États-Unis
Secrétaire générale : Adriana Paz Ramírez

Membres du Comité Exécutif – Titulaires—2023-2028

Sonia George, SEWA, Inde
Elaine Duncan, JHWU, Jamaïque
Emanuela Loretone, Filcams CGIL Nazionale, Italie*
Mary Ann A., MENA

Membres du Comité Exécutif – Suppléants—2023-2028

Marina Künzi, ACV Food and Services, Belgique
Ruth Díaz, UNFETRAH-FENAMUTRA, République dominicaine
Jec Sernande, Asie
Ida Le Blanc, N.U.D.E, Trinité-et-Tobago
Aissata Sadjo, SYNTHOBRA, Niger
Mercy, Solidarity Network, MENA
Doug Moore, UDWA, États-Unis

*Note : À compter du 23 avril 2024, Mme Pia Stalpaert a démissionné de son poste de membre titulaire pour l'Europe. Avec le consensus des affiliées européennes, Mme Emanuela Loretone assume le rôle de membre titulaire, tandis que Mme Marina Kunzi exerce en tant que membre suppléante pour l'Europe.

Annexe 2 - Liste des ratifications de la C189 au 31 décembre 2024

Pays	Date
Antigua-et-Barbuda	28 juil. 2021
Argentine	24 mars 2014
Barbade	24 mai 2024
Belgique	10 juin 2015
Bolivie (État Plurinational de)	15 avr. 2013
Brésil	31 janv. 2018
Chili	10 juin 2015
Colombie	09 mai 2014
Costa Rica	20 janv. 2014
République dominicaine	15 mai 2015
Équateur	18 déc. 2013
Finlande	08 janv. 2015
Allemagne	20 sept. 2013
Grenade	12 Nov. 2018
Guinée	25 avr. 2017
Guyane	09 août 2013
Irlande	28 août 2014
Italie	22 janv. 2013
Jamaïque	11 Oct. 2016
Madagascar	11 juin 2019
Malte	14 mai 2021
Maurice	13 sept. 2012
Mexique	03 juil. 2020
Namibie	09 déc. 2020
Nicaragua	10 janv. 2013
Norvège	08 juil. 2021
Panama	11 juin 2015
Paraguay	07 mai 2013
Pérou	26 Nov. 2018
Philippines	05 sept. 2012
Portugal	17 juil. 2015

Pays	Date
Seychelles	22 janv. 2024
Sierra Léone	25 août 2021
Afrique du Sud	20 juin 2013
Espagne	28 févr. 2023
Suède	04 avr. 2019
Suisse	12 Nov. 2014
Uruguay	14 juin 2012

Annexe 3 - Liste des ratifications de la C190 au 31 décembre 2024

Pays	Date
Albanie	06 mai 2022
Antigua-et-Barbuda	09 mai 2022
Argentine	23 févr. 2021
Australie	09 juin 2023
Bahamas	30 Nov. 2022
Barbade	01 sept. 2022
Belgique	13 juin 2023
Canada	30 janv. 2023
République centrafricaine	09 juin 2022
Chili	12 juin 2023
Danemark	06 juin 2024
Equateur	19 mai 2021
El Salvador	07 juin 2022
Fiji	25 juin 2020
Finlande	07 juin 2024
France	12 avr. 2023
Allemagne	14 juin 2023
Grèce	30 août 2021
Irlande	12 janv. 2023
Italie	29 Oct. 2021
Kirghizistan	03 juin 2024
Lesotho	15 mars 2023
Maurice	01 juil. 2021
Mexique	06 juil. 2022
Namibie	09 déc. 2020
Nigeria	08 Nov. 2022
Macédoine du Nord	20 Oct. 2023
Norvège	06 Oct. 2023
Panamá	01 Nov. 2022
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27 sept. 2023
Pérou	08 juin 2022
Philippines	20 févr. 2024

Pays	Date
Portugal	16 févr. 2024
République de Moldavie	19 mars 2024
Roumanie	12 juin 2024
Rwanda	01 Nov. 2023
Samoa	31 mai 2024
Saint-Marin	14 avr. 2022
Somalie	08 mars 2021
Afrique du Sud	29 Nov. 2021
Espagne	25 mai 2022
Ouganda	07 août 2023
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	07 mars 2022
Uruguay	12 juin 2020

Annexe 4: Liste des affiliées de la FITD

Afrique

1. Sierra Leone Domestic Workers Union (SLeDoWU)
2. Syndicat National des Employés d'hôtels et de Maison du Bénin (SYNEHM BENIN)
3. Botswana Domestic and Allied Workers Union (BODAU)
4. Syndicat National des Employés de Maison et de Gardiennage du Burkina Faso (SYNEMAG-B)
5. Union des Femmes Domestiques du Congo (UFEDOC)
6. Mulu Tesfa Domestic Workers Association (MTDWA)
7. Domestic Services Workers Union (DSWU)
8. Syndicat National des Employés de Maison de Guinée (SYNEM-GUINEE)
9. Associação Nacional de Proteção dos Trabalhadores Domesticos da Guine-Bissau (ANAPROMED-GB)
10. Syndicat Des Travailleurs Domestiques et Travailleurs de l'Economie Informel (SYTDTEI.CI)
11. Kenya Union of Domestic, Hotels, Educational Institutions and Hospital Workers (KUDHEIHA)
12. Kopanang Domestic Workers Association of Lesotho (KDWAL)
13. Domestic Workers Union of Liberia (DOWUL)
14. Commercial Industrial & Allied Workers Union (CIAWU)
15. Syndicat des Travailleurs Domestiques du Mali (SYNTRADOM)
16. Sindicato Nacional dos Empregados Domésticos (SINED)
17. Namibian Domestic and Allied Workers Union (NDAWU)
18. Syndicat National des Travailleurs des Hotels, Bars, Restaurants et Assimiles du Niger (SYNTHOBRA)
19. National Union of Hotels and Personal Services Workers (NUHPSW)
20. Syndicat des Travailleurs Domestiques et Indépendants de l'Economie Informelle (SYTRIECI)
21. Syndicat National des Travailleurs Domestiques (SYNTRAD)
22. South African Domestic Service and Allied Workers Union (SADSAWU)
23. Conservation, Hotels, Domestic, Social Services and Consultancy Workers Union (CHODAWU)
24. Syndicat National des Domestiques du Togo (SYNADOT)
25. Uganda Hotels, Food, Tourism, Supermarkets and Allied Workers Union (HTS-UNION)
26. Domestic Workers Union of Zambia (DWUZ)
27. Conservation of Hotel, Domestic Workers and Allied Union (CHODAWU-Z)
28. Zimbabwe Domestic and Allied Workers Union (ZDAWU)
29. Sendika Nasionalin'ny Mpiasa An-Trano Malagasy (SENAMAMA)

Asie

1. National Domestic Women Workers Union (NDWWU)
2. Independent Democratic Association of Informal Economy (IDEA)
3. Association of Domestic Workers (ADW)
4. Hong Kong Federation of Asian Domestic Workers Unions (FADWU)
5. National Domestic Workers Federation (NDWF)
6. National Domestic Workers Movement (NDWM)

7. Self Employed Women's Association (SEWA)
8. Gharelu Kaamgar Sangathan, Gurgaon (GKS)
9. Gharelu Kamgar Panchayat Sangam (GKPS)
10. Jaringan Nasional Advokasi Pekerja Rumah Tangga (JALA PRT)
11. Asosasyon ng mga Makabayang Manggagawang Pilipino Overseas (AMMPO)
12. Persatuan Pekerja Rumah Tangga Indonesian Migran (PERTIMIG)
13. Home Workers Trade Union of Nepal (HUN)
14. United Domestic Workers of the Philippines (UNITED)
15. National House Manager's Cooperative (NHMC)
16. Domestic Workers Union (DWU)
17. Protect Union (PROTECT UNION)
18. Domestic Caretakers Union (DCU)
19. Korea Domestic Workers Union (KDWU)
20. Network of Domestic Workers in Thailand (NDWT)

Caraïbes

1. Antigua Trades and Labour Union (ATLU)
2. Jamaica Household Workers' Union (JHWU)
3. National Union of Domestic Employees (NUDE)

Europe

1. CSC Alimentation et Services (CSC A&S)
2. Centrale Alimentation-Horeco-Services FGTB-Horval (Horval FGTB)
3. Centrale Générale FGTB (ACCG FGTB)
4. Gewerkschaft Nahrung-Genuss-Gaststätten (NGG)
5. Federazione Italiana Lavoratori Commercio, Turismo e Servizi (FILCAMS CGIL NAZIONALE)
6. Federatie Nederlandse Vakverenigingen (FNV)
7. Gewerkschaft Unia (UNIA)
8. Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et Travailleurs (SIT)
9. Imece (IMECE)
10. The Voice of Domestic Workers (VODW)

Amérique Latine

1. Asociación de Trabajadoras del Hogar (ATH)
2. Unión Nacional Fenamutra de Trabajadoras del Hogar (UNFETRAH)
3. Sindicato Nacional de Trabajadora/es Domésticas (SINTRADOMES-CASC)
4. Unión Personal Auxiliar de Casas Particulares (UPACP)
5. Federação Nacional das Trabalhadoras Domésticas (FENATRAD)
6. Federación de Sindicatos de Trabajadoras de Casa Particular (FESINTRACAP)
7. Sindicato Nacional de Trabajadoras del Servicio Doméstico (SINTRASEDOM)
8. Unión de Trabajadoras Afrocolombianas del Servicio Doméstico (UTRASD)

9. Asociación Unión de Trabajadoras del Hogar (UTRAHOGAR)
10. Asociación de Trabajadoras Domésticas (ASTRADOMES)
11. Sindicato de Mujeres Trabajadoras del Hogar Remuneradas Salvadoreñas (SIMUTHRES)
12. Sindicato de Trabajadoras Domésticas y de los Cuidados de El Salvador (SITDCES)
13. Sindicato de Trabajadoras Domésticas Similares y a Cuenta Propia (SITRADOMSA)
14. Red de Mujeres Empleadas del Hogar, Asociación Civil (RMEHAC)
15. Sindicato Nacional de Trabajadores y Trabajadoras del Hogar (SINACTRAHO)
16. Sindicato de Trabajadoras Domésticas del Departamento de Granada "Claudia Chamorro" (SINTRADOMGRA)
17. Federación de Trabajadoras Domésticas y Oficios Varios "Julia Herrera Pomares" (FETRADOMOV)
18. Sindicato Nacional de Trabajadoras del Hogar (SINTRAHO)
19. Sindicato Gremial de Trabajadoras y Trabajadores del Servicio Doméstico y Similares (SINGRETRADS)
20. Sindicato de Trabajadoras Domésticas y Afines de Itapúa (SINTRADI)
21. Sindicato de Trabajadoras del Servicio Doméstico del Paraguay (SINTRADESPY)
22. Centro de Capacitación para Trabajadoras del Hogar (CCTH)
23. Federación de Trabajadores y Trabajadoras del Hogar Remunerados del Perú (FENTRAHOGARP)
24. Instituto de Promoción y Formación de Trabajadoras del Hogar (I PROFOTH)
25. Sindicato de Trabajadoras y Trabajadores del Hogar de la Región Lima (SINTTRAHOL)

MENA

1. Domestic Workers Solidarity Network in Jordan (DWSNJ)
2. Sandigan Kuwait Domestic Workers Association (SKDWA)
3. Bayanihang Domestic Worker Qatar (BDWQ)

Amérique du Nord

1. National Domestic Workers Alliance (NDWA)
2. United Domestic Workers of America (UDWA)



www.idwfed.org



Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD)